

**La transmission des résidences romaines
chez les cardinaux du Quattrocento**

par Pierre-Bénigne Dufouleur

Reti Medievali Rivista, 23, 1 (2022)

<http://www.retimedievali.it>



**Choix résidentiels
et contrôle de la propriété urbaine
dans l'Italie du bas Moyen Âge**

édité par Denise Bezzina

Firenze University Press



La transmission des résidences romaines chez les cardinaux du Quattrocento

par Pierre-Bénigne Dufouleur

Les cardinaux tentent au Quattrocento de s'approprier, selon des modalités diverses, un palais qui doit leur servir de résidence. Ils investissent par conséquent dans des travaux de construction, de reconstruction ou de restauration. Néanmoins, les *porporati* ne sont généralement pas les propriétaires de ces palais. Par ailleurs, les souverains pontifes ont un droit de spoliation qui leur permet en théorie de faire main basse sur l'héritage des cardinaux à leur mort. Les sénateurs de l'Église du XV^e siècle tentent alors de contourner ces contraintes pour que leurs efforts immobiliers puissent profiter à leurs parents après leur mort.

During the Quattrocento, cardinals resorted to various expedients to get hold of a palace that was to serve as their residence. They therefore invested in construction, reconstruction or restoration work. Nevertheless, the *porporati* were not generally the owners of these palaces. Moreover, the Popes enjoyed a right of spoliation which theoretically allowed them to appropriate the cardinals' inheritance upon their death. In the 15th century cardinals tried to circumvent these constraints in order to make sure that their investments in real estate would be enjoyed by their relatives after their death.

Moyen Âge ; XV^e siècle ; Palais ; Papes ; Rome ; Renaissance.

Middle Ages ; 15th Century ; Palace ; Popes ; Rome ; Renaissance.

Lorsque Martin V décide de retourner à Rome en 1420, deux ans après la fin du concile de Constance, les papes et la Curie se sédentarisent dans la Ville éternelle, malgré quelques exils forcés – notamment sous le pontificat d'Éugène IV (1431-1447) – et quelques voyages – par exemple sous le pontificat de Pie II (1458-1464). La lamentation sur l'état de délabrement dans lequel serait tombé l'*Urbs* pendant la période avignonnaise et le Grand Schisme devient

Abréviations

AAV = Archivio Apostolico Vaticano
BAV = Biblioteca Apostolica Vaticana
Reg. Vat. = Registri Vaticani
Urb. Lat. = Urbinati Latini
Vat. Lat. = Vaticani Latini

alors un *topos* chez les humanistes romains du début du XV^e siècle¹. Dans le contexte chrétien, à la suite d'une longue tradition médiévale, l'effondrement moral et politique de l'Église pendant le Grand Schisme est souvent comparé par analogie à la ruine des églises². Les papes, de la même manière qu'ils tentent de résoudre le premier mal par la Réforme, proposent de guérir le second par des chantiers de restauration. La reconstruction des églises romaines et plus largement la *renovatio Urbis* va alors de pair avec la renaissance de l'Église³.

Les souverains pontifes prévoient de vastes projets architecturaux et urbains, plus ou moins aboutis, pour la capitale de la Chrétienté et adoptent un arsenal législatif en ce sens⁴. Les jubiléés organisés à Rome en 1425, 1450, 1475 et 1500 marquent autant d'étapes décisives dans cette entreprise⁵. Les papes se concentrent sur la reconstruction, la restauration, et l'embellissement des édifices romains les plus importants, en particulier les basiliques majeures et les palais pontificaux. Si les prémices d'un mouvement de « recentrage », du Latran au Vatican, étaient apparus à la toute fin du XII^e au début du XIII^e siècle, en particulier sous Boniface VIII (1295-1303) et sous les papes romains du Grand Schisme, ce n'est que sous le pontificat de Nicolas V (1447-1455) que les papes choisissent durablement de s'installer dans la Cité léonine⁶. Ce choix a un impact important sur les chantiers de rénovation de l'*Urbs* que les papes délèguent aux cardinaux. La nouvelle localisation du siège de la Curie et les nouveaux langages architecturaux adoptés par les pontifes inspirent les sénateurs.

Parallèlement, l'usage d'une résidence en adéquation avec la dignité cardinalice, c'est-à-dire un palais, est une attente forte des contemporains du Quattrocento. Paolo Cortesi souligne dans son traité édité en 1510, le *De cardinalatu*, que la décoration extérieure choisie pour les palais des cardinaux doit « éblouir les yeux du peuple par sa digne splendeur » plutôt qu'« inspirer du mépris par son apparence modeste », car, explique-t-il, « la multitude ignorante est habituellement menée par ses sens plutôt que par une réflexion rationnelle »⁷. Aux yeux de l'auteur, les sénateurs de l'Église doivent posséder

¹ Par exemple Le Pogge, *Les ruines de Rome*.

² L'homologie entre les églises comme symbole de l'Église est ancienne, elle remonte à la parabole évangélique des pierres vivantes et est reprise pendant tout le Moyen Âge, voir Iogna-Prat, *La Maison-Dieu*.

³ Burroughs, *From Signs*, traite abondamment ce thème. Nicolas V fait lui-même explicitement cette association, selon Giannozzo Manetti, dans le discours qu'il tient aux cardinaux avant sa mort, Manetti, *De vita ac gestis*, pp. 124 et 214.

⁴ Pour les projets de rénovation, voir notamment Westfall, *In this Most Perfect Paradise* ; Benzi, *Sixtus IV Renovator Urbis* ; Burroughs, *From Signs to Design* ; Frommel, *Roma ; Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1 ; *Roma. Le trasformazioni urbane nel Cinquecento*. Pour l'arsenal juridique, voir par exemple Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 302-305, Strangio, Vaquero Piñero, *Una città da cambiare*, pp. 426-433 et *infra*.

⁵ Fagiolo, Madonna, *La storia dei Giubilei*, vol. 2.

⁶ Le Pogam, *Palais pontificaux*.

⁷ Weil-Garris, D'Amico, *The Renaissance Cardinal's Ideal Palace*, pp. 88-89.

ou au moins habiter un palais fastueux pour asseoir leur autorité sur le peuple romain.

Les attentes du souverain pontife, en termes de restauration urbaine, et celles du *popolo*, en termes de magnificence, entrent parfois en résonance avec les goûts personnels pour le luxe et le faste de certains sénateurs de l'Église, ou plus généralement avec leur inclination pour le patronage architectural ou leur désir de grandeur⁸. Les princes de l'Église tentent donc généralement d'obtenir un palais pour lieu de résidence.

Les résidences cardinalices du Quattrocento ont fait l'objet de nombreuses études lors des dernières décennies. La plupart du temps, il s'agit d'analyses monographiques qui concernent soit des bâtiments spécifiques, soit des cardinaux particuliers⁹. Le palais de la chancellerie a par exemple été l'objet de très nombreux travaux¹⁰. Les approches transversales ont été plus rares et relèvent généralement de l'histoire des arts ou de la typologie formelle¹¹. Il faut également noter la synthèse de Maria Giulia Aurigemma, intitulée *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*, qui a été publiée en 2004 dans une somme sur les transformations urbaines de Rome au XV^e siècle¹². Elle y aborde principalement la question de l'impact des résidences des cardinaux sur la morphologie de l'*Urbs* au XV^e siècle. Néanmoins la question de la transmission des palais cardinalices, qui peut ne pas sembler évidente à première vue, n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique.

La réalité qui se cache derrière le mot de *palatium* doit être nuancée, au moins pour le début du Quattrocento. Dans bien des cas, le terme de « palais » désigne seulement une série de bâtiments plus ou moins reliés les uns aux autres. Néanmoins, l'idée d'un vaste édifice cohérent apparaît de plus en plus dans la seconde moitié du XV^e siècle¹³. Cette systématisation architecturale se

⁸ Pietro Riario constitue un bon exemple d'un tel cardinal, même si l'historiographie exagère parfois ces traits de caractère chez lui, Von Pastor, *Histoire des papes*, t. 4, pp. 215-236 et Farenaga, « *Monumenta memoriae* ». *A contrario*, plusieurs cardinaux, par exemple Bessarion, ne semblent pas correspondre à ce stéréotype, même si l'historiographie a souvent tendance à en faire des cas isolés, Vast, *Le cardinal Bessarion*.

⁹ Pour la première approche voir en particulier Reumont, *Il palazzo Fiano di Roma* ; Russo, *Antichi palazzi di Parione* ; Uginet, *Le Palais Farnèse* ; Eula, *Il palazzo del cardinal Domenico Capranica* ; Finocchi Ghersi, *Le residenze dei Colonna*; Aurigemma, Cavallaro, *Il Palazzo di Domenico della Rovere* ; Ippoliti, *Il complesso di San Pietro in Vincoli* ; Barberini, *Il Palazzo di Venezia* ; Frommel, *Il Palazzo Sforza Cesarini* ; Gigli, *Sulle vestigia di Domenico e Angelo Capranica* ; Bardati, *National and Private Ambitions*. Pour la deuxième approche, voir notamment Chambers, *The Housing Problems* ; Lowe, *A florentine prelate's real estate* ; Richardson, *The housing opportunities*.

¹⁰ Frommel, *Il cardinal Raffaele Riario* ; Bentivoglio, *Per la conoscenza* ; Bardati, *Palazzo della cancelleria* ; Bruschi, *Considerazioni sul palazzo della cancelleria* ; Orbicciani, *Palazzo della cancelleria*.

¹¹ Valtieri, *Il palazzo del principe* ; Giannini, *Il « palazzo senatorio »* ; Monciatti, *Domus et splendida palatia* ; Waddy, *Cardinals' Palaces*.

¹² Simoncini dans Roma. *Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1, pp. 117-158.

¹³ Magnuson, *Studies in Roman Quattrocento Architecture*, en particulier pp. 217-349 ; Frommel, *Der römische Palastbau der Hochrenaissance* ; Tomei, *L'architettura a Roma nel Quat-*

décline selon les milieux sociaux qu'elle touche¹⁴. Le palais cardinalice est codifié progressivement et son canon est notamment fixé de manière précise par Paolo Cortesi¹⁵. Plusieurs liens unissent cet auteur au milieu des architectes romains de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle ; il développe donc une certaine appétence pour cette question et y consacre un chapitre entier de son œuvre¹⁶. Le *De cardinalatu* détaille sur le plan formel les conditions que doit remplir le palais d'un *porporato* : sa situation dans Rome, la description extérieure et intérieure du palais, la liste des pièces contenues dans le bâtiment, leur emplacement, la place des escaliers, etc.¹⁷.

De nombreuses logiques peuvent prévaloir chez les cardinaux pour obtenir de telles résidences. Les cardinaux qui font partie du premier cercle des conseillers du pape sont parfois logés au palais apostolique¹⁸. Les sources elles-mêmes les qualifient de cardinaux palatins¹⁹. Seuls les cardinaux d'origine romaine, au premier rang desquels les Colonna et les Orsini, et quelques rares cardinaux issus de lignages puissants peuvent habiter dans les palais et les maisons que leur parenté possède dans la cité éternelle²⁰. D'autres se contentent de louer un palais dont ils ne sont pas les propriétaires, de manière temporaire dans certains cas²¹. Quelques cardinaux obtiennent un palais en l'achetant sur le marché immobilier romain. Parfois les *porporati* agrandissent une maison qu'ils possèdent en propre ou qui est attachée à un de leurs bénéfices ou à une de leurs dignités ecclésiastiques et la transforment en un palais. Enfin, dans des cas plus rares, ils se font construire *ex nihilo* une résidence sur un terrain vierge ou après avoir détruit un bâtiment pré-existant²².

Pendant, dans la majorité des cas au XV^e siècle, les cardinaux vivent dans le palais attaché à leur titre cardinalice qu'ils ne possèdent pas en bien propre mais dont ils ont la jouissance. Quand un cardinal est créé par le pape, il reçoit quelques jours plus tard un titre par lequel il est souvent désigné

trocento ; Frommel, *Roma* ; Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400* ; Monciatti, *Domus et splendida palatia*.

¹⁴ Valtieri, *Il palazzo del principe*.

¹⁵ Sur Paolo Cortesi et son traité voir entre autres Paschini, *Una famiglia di curiali* ; Ricciardi, *Cortesi, Paolo*. Sur la question plus spécifique du palais voir Giannini, *Il « palazzo senatorio »*. Sur l'évolution des canons architecturaux du palais cardinalice à partir du XV^e siècle voir Waddy, *Cardinals' Palaces*.

¹⁶ Quondam, *Roma e le sue corti*, p. 333.

¹⁷ Pour le texte du chapitre 2, « De Domo », du livre II, *Oeconomicus*, du traité voir Cortesi, *De cardinalatu*, pp. XLIXr-LIVv. Une traduction anglaise et une brillante interprétation de ce chapitre dédié au palais ont été données dans Weil-Garris, D'Amico, *The Renaissance Cardinal's Ideal Palace*.

¹⁸ Jorge da Costa occupe par exemple un appartement au Vatican sous Jules II: Chambers, *What made a Renaissance cardinal respectable*, p. 98.

¹⁹ Chambers, *The Economic Predicament*, p. 292. Pour les sources voir par exemple Burchard, *Liber Notarum*, vol. 1, p. 286.

²⁰ Finocchi Ghersi, *Le residenze dei Colonna* ; Triff, *The Orsini Palace*.

²¹ Chambers, *The Housing Problems*.

²² Sur ces derniers cas voir *infra*.

par la suite²³. Il existe trois rangs dans le Sacré Collège qui correspondent à une hiérarchie de plus en plus honorifique à la fin du Moyen-Âge. Les cardinaux-diacres sont affectés à une diaconie de Rome, originellement il s'agissait d'un centre d'assistance, à la fin du Moyen Âge ils sont désormais liés à une église ; les cardinaux-prêtres sont rattachés à une église romaine, généralement une basilique antique ; les cardinaux-évêques gèrent un diocèse suburbicaire²⁴. À l'exception des six cardinaux-évêques, les cardinaux sont donc liés non seulement à une église de l'*Urbs*, mais également aux bâtiments qui lui sont afférents, parfois un monastère et plus souvent une résidence. Au début du Quattrocento ces lieux d'habitation sont souvent vétustes puisque la plupart des complexes titulaires ont été laissés à l'abandon pendant la période avignonnaise et le Grand Schisme. Les détenteurs de la pourpre doivent alors les restaurer, ou se tourner vers d'autres solutions de logement. Mais la plupart d'entre eux, encouragés par les papes, se logent sur place et rénovent les bâtiments²⁵. Or les cardinaux, comme tous les ecclésiastiques, ne sont pas propriétaires du patrimoine immobilier attaché aux bénéfices et aux dignités dont ils ont la charge. Ce ne sont donc pas des biens héréditaires. C'est pourquoi l'argent que les cardinaux investissent dans ces complexes titulaires l'est uniquement au profit de l'Église, sans espoir pour eux d'en disposer librement et d'en faire jouir leur famille.

Par ailleurs les souverains pontifes ont un droit de spoliation qui leur permet théoriquement de confisquer l'héritage des cardinaux s'ils le souhaitent. Cette disposition ne pousse pas dans un premier temps les *porporati* à investir de l'argent dans des demeures hors de leur complexe titulaire. La mesure est assez rarement appliquée mais il existe malgré tout des cas au XV^e siècle, par exemple sous le pontificat de Sixte IV (1471-1484)²⁶.

Ces éléments empêchent en principe les cardinaux de transmettre leur patrimoine immobilier et leurs résidences. Sur le plan théorique, le problème ne semble pas aigu compte tenu de la continence imposée par l'Église aux clercs : les cardinaux ne disposent pas d'enfants légitimes auxquels léguer leurs biens. Cependant, ils appartiennent souvent à des lignages puissants ou à des familles qui espèrent tirer un bénéfice économique, social et politique de la pourpre de leur parent. Les cardinaux tentent alors, par plusieurs moyens, de contourner les règles ecclésiastiques pour que leurs investissements immobiliers puissent profiter à leurs parents non seulement de leur vivant mais aussi après leur mort. Ils mettent en place plusieurs stratégies en ce sens avec plus ou moins de succès.

²³ Henderson, *In creandis cardinalibus*.

²⁴ Pour une bonne synthèse sur ces questions voir Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 183-194.

²⁵ Sur l'état de ruine des complexes titulaires au début du Quattrocento et les efforts des pontifes du Quattrocento pour y remédier, à la suite des travaux précurseurs de Boniface IX, voir Samperi, *Gli interventi negli edifici di culto*.

²⁶ De Angelis, *L'ospedale di Santo Spirito in Saxia*, vol. 2, pp. 351-357.

1. *Transmettre le titre*

Une première stratégie consiste à transmettre à un membre de sa famille le titre auquel le complexe immobilier est attaché. Cela est néanmoins plus difficile à faire pour une dignité cardinalice que pour des bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire des diocèses ou des monastères importants. Il existe au XV^e siècle des moyens légaux qui permettent aux évêques et aux abbés de transmettre de manière détournée leurs bénéfices, notamment en y associant très tôt de leur vivant un membre de leur famille²⁷. Ainsi, certains évêchés ou certaines abbayes sont occupés par la même famille pendant de nombreuses décennies²⁸. Mais le cardinalat n'est pas un bénéfice et la répartition des titres est laissée à la seule discrétion du pape. Cependant, trente-quatre dynasties cardinalices peuvent être répertoriées entre 1417 et 1534, c'est-à-dire des groupes composés d'au moins deux membres de la même parenté, se reconnaissant comme tels et se succédant à la pourpre. Ce phénomène concerne cent dix-sept cardinaux, soit un gros tiers du Sacré Collège.

Pour autant les cardinaux apparentés n'occupent pas nécessairement les mêmes titres et donc les mêmes palais. Lorsqu'une promotion cardinalice est publiée, le pape attribue aux cardinaux les titres vacants sans que les sources laissent percevoir précisément la manière dont la répartition s'opère. La recherche d'une certaine continuité familiale dans ces choix, lorsque cela est possible, est attestée ponctuellement. Elle est cependant difficile à maintenir sur le long terme, notamment en raison des aléas démographiques. Il faut qu'un cardinal soit nommé dans la même famille au moment où le titre qu'occupait son parent défunt est disponible. Si cette occasion se présente, il ne faut pas, dans le même temps, que le pape lorgne sur le titre pour un cardinal qu'il voudrait favoriser. Le seul cas où cela est facilité est lorsqu'un pape profite du décès d'un cardinal pour en « refaire » un immédiatement au sein de la même parenté²⁹. Il lui attribue généralement le même titre et les mêmes bénéfices. Cependant, dans la très grande majorité des cas, les conditions d'une continuité familiale reposent sur des paramètres difficiles, voire impossibles, à maîtriser et à planifier avec sûreté sur le long terme.

D'autres logiques dans les nominations apparaissent par un biais un peu détourné. Un titre cardinalice n'est pas attribué à vie. Lorsqu'un cardinal-diacre devient cardinal-prêtre, il est normal qu'il change de titre et il déménage le plus souvent dans le palais afférent. Mais il existe également quatre-vingt-cinq cas, entre 1418 et 1534, où les cardinaux changent de titre sans changer de

²⁷ Clergeac, *La curie et les bénéficiaires consistoriaux* ; McClung Hallman, *Italian Cardinals*.

²⁸ Pour un exemple de dynastie épiscopale voir Centa, *Una dinastia episcopale*.

²⁹ J'utilise à dessein l'expression de « refaire un cardinal ». Je la calque sur celle de Christiane Klapisch-Zuber qui parle de « refaire le nom » pour évoquer les logiques onomastiques de la Toscane de la même époque : Klapisch-Zuber, *La maison et le nom*. Voir *infra* l'exemple de Galeotto Franciotti della Rovere et de Sisto Gara della Rovere.

rang³⁰. Les sénateurs de l'Église disposent de ce droit, le *jus optionis*, depuis le XIII^e siècle selon leur ancienneté³¹. Ce phénomène n'est toutefois pas continu et prend une ampleur croissante au cours du XV^e siècle, en particulier à partir du pontificat de Paul II (1464-1471) (fig. 1). Dans certains cas, les sources montrent qu'il s'agit d'une volonté du souverain pontife ; dans d'autres cas, ce sont les cardinaux qui tentent de convaincre le pape de les changer de titre. Les tractations peuvent même précéder la mort d'un cardinal, puisque le cardinal Pedro González de Mendoza indique dans son testament le nom de son successeur au titre de Santa Croce in Gerusalemme : Bernardino Lopez de Carvajal³². Les motivations qui apparaissent dans les sources à l'occasion de ce "*mercato*" recourent certainement, au moins en partie, les nombreux facteurs de distribution aux cardinaux de leur premier titre.

Martin V (1417-1431)	1	Sixte IV (1471-1484)	9
Eugène IV (1431-1447)	3	Innocent VIII (1484-1492)	12
Nicolas V (1447-1455)	1	Alexandre VI (1492-1503)	5
Calixte III (1455-1458)	0	Jules II (1503-1513)	15
Pie II (1458-1464)	1	Léon X (1513-1521)	13
Paul II (1464-1471)	4	Clément VII (1523-1534)	20

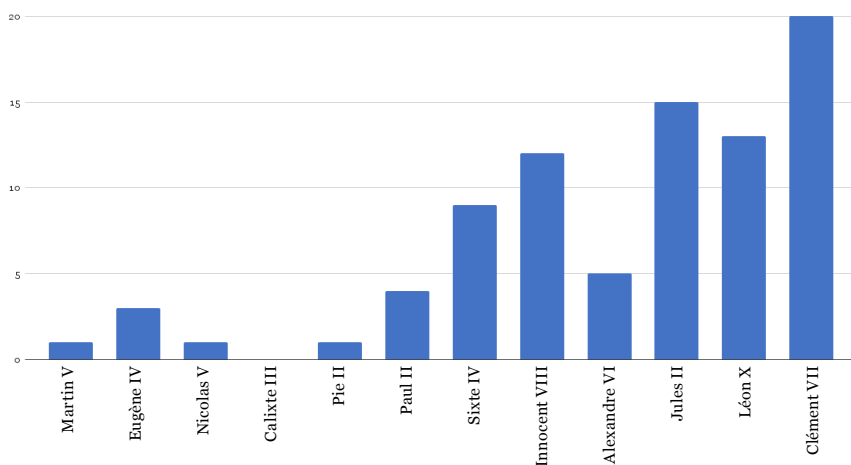


Fig. 1 : Nombre de changements de titres cardinalices par pontificat au sein d'un même rang.

³⁰ Le cas des cardinaux-évêques est à part, le changement des titres au sein de ce rang obéit à ses propres logiques. Il est très ample et pratiqué à toutes les époques puisque ces titres doivent être occupés de la manière la plus large possible. En fonction des décès qui touchent leur rang, les cardinaux-évêques sont promus de diocèse suburbicain en diocèse suburbicain selon un ordre hiérarchique immuable qui amène les cardinaux d'Albano vers Frascati, puis vers Palestrina, puis vers Sabina, puis vers Porto et Santa Rufina et enfin vers Ostie dont le titre constitue le *summum* de la hiérarchie cardinalice. Il est possible pour un cardinal de sauter un ou plusieurs échelons dans cette ascension.

³¹ Richardson, *Reclaiming Rome*, p. 250 ; Witte, *Cardinals and Their Titular Churches*, p. 342.

³² *Copia fidel y exacta del testamento*, p. 12.

Une explication économique a parfois été avancée : les sénateurs souhaiteraient changer leur titre pour en acquérir un autre plus rémunérateur³³. Néanmoins, en dehors des diocèses suburbicaires, les titres de cardinaux-prêtres et de cardinaux-diacres, qui sont toujours très largement majoritaires, offrent des revenus qui semblent plutôt anecdotiques au regard des autres sources de profit des cardinaux³⁴. Au début des années 1460 les revenus de Santa Maria Nova représente une cinquantaine de ducats par an³⁵. Il y a quelques exceptions, en 1510 le titre de Santa Sabina rapporte mille ducats par an³⁶. Dans tous les cas, la recherche des meilleures aménités forme certainement une explication plus pertinente, celle-ci peut être déclinée sous plusieurs aspects.

L'analyse de réseau géolocalisée de ces changements de titres éclaire un premier phénomène qui semble primordial dans les choix des cardinaux. Les cartes des déplacements de cardinaux entre les titres tant diaconaux (fig. 2-3) que presbytéraux (fig. 4-5) de 1418 à 1534 indiquent assez clairement un phénomène de « ruée vers l'Ouest »³⁷. La taille des nœuds est proportionnelle dans deux des cartes au nombre de cardinaux qui quittent leur ancien titre (fig. 2 et 4) et dans les deux autres cartes au nombre de cardinaux qui rejoignent leur nouveau titre (fig. 3 et 5). Pour le dire autrement, dans les cartes 2 et 4, plus les nœuds sont gros plus les titres sont délaissés, dans les cartes 3 et 5, plus les nœuds sont gros plus les titres attirent les cardinaux. Par ailleurs, l'épaisseur des liens est proportionnelle au nombre de déplacements d'un titre à l'autre, mais seuls les transferts de San Vitale vers Santa Sabina et de San Vitale vers San Clemente présentent plus d'une occurrence.

³³ Richardson, *Reclaiming Rome*, p. 254.

³⁴ Antonovics, *A Late Fifteenth-Century Division Register* ; McClung Hallman, *Italian Cardinals*.

³⁵ Chambers, *A Renaissance Cardinal*, p. 42.

³⁶ Chambers, *The Economic Predicament*, p. 298.

³⁷ Ces graphes ont été construits à l'aide de la base de données LibreOffice et du logiciel d'analyse de réseau Gephi, dont le module d'extension GeoLayout permet de géolocaliser les réseaux. J'ai procédé à des filtres d'attributs pour séparer les titres diaconaux et les titres presbytéraux et à une mesure de degré entrant et sortant pour déterminer la taille des nœuds. Par la suite, j'ai inséré ce graphe géolocalisé sur un fond de carte de Rome constitué par mes soins grâce au logiciel Inkscape. Les limites du Tibre et des *rioni* du Quattrocento sont tirées de Simoncini dans *Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1. Il faut cependant garder à l'esprit que les limites des *rioni* sont souvent modifiées au Moyen Âge, Broise, Maire-Vigueur, *Strutture familiari*, p. 116. Sur la densité voir *infra*.

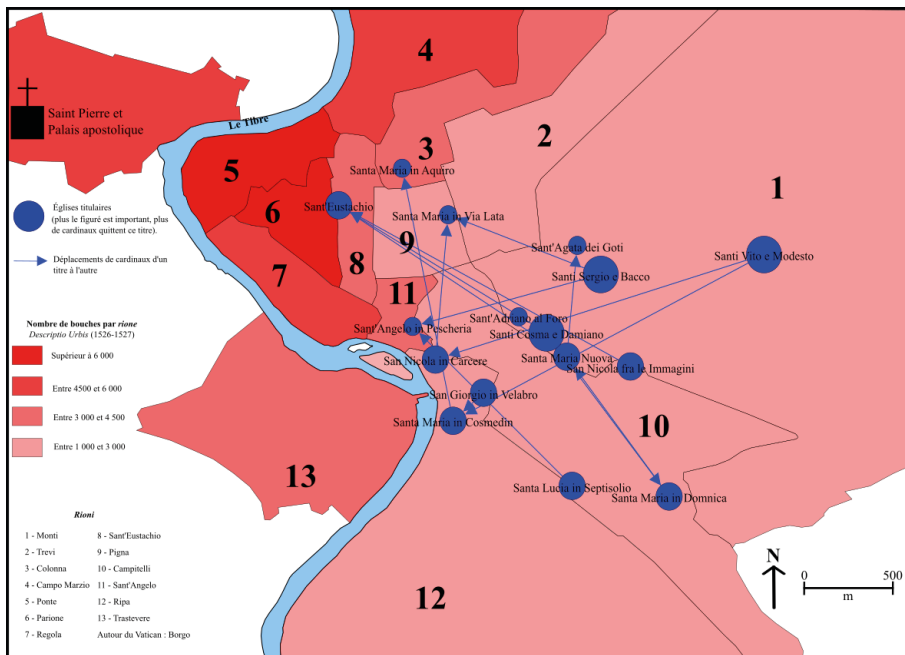


Fig. 2 : Les déplacements de cardinaux-diacres d'un titre à l'autre entre 1417 et 1534 (degré sortant).

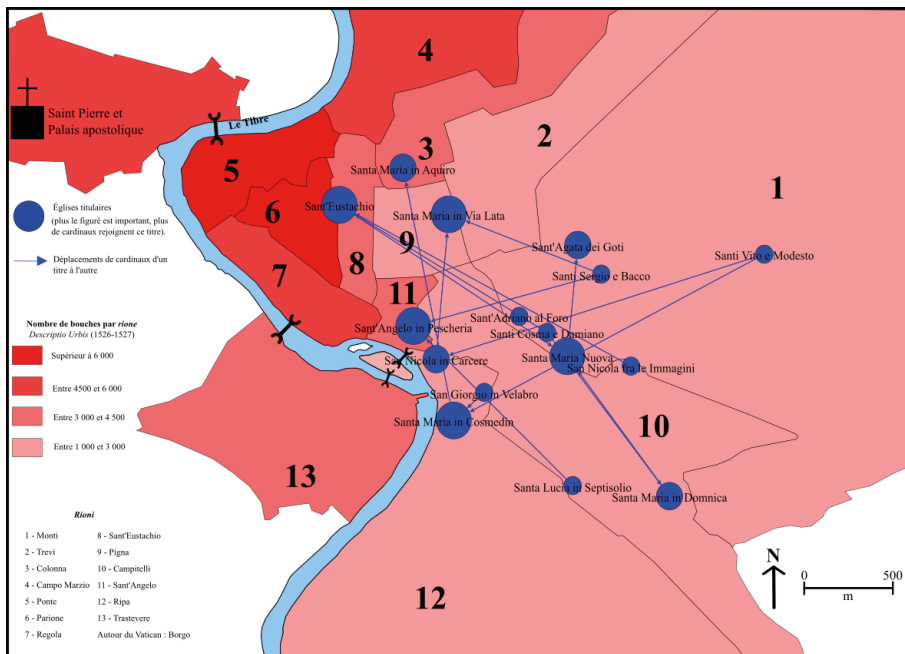


Fig. 3 : Les déplacements de cardinaux-diacres d'un titre à l'autre entre 1417 et 1534 (degré entrant).

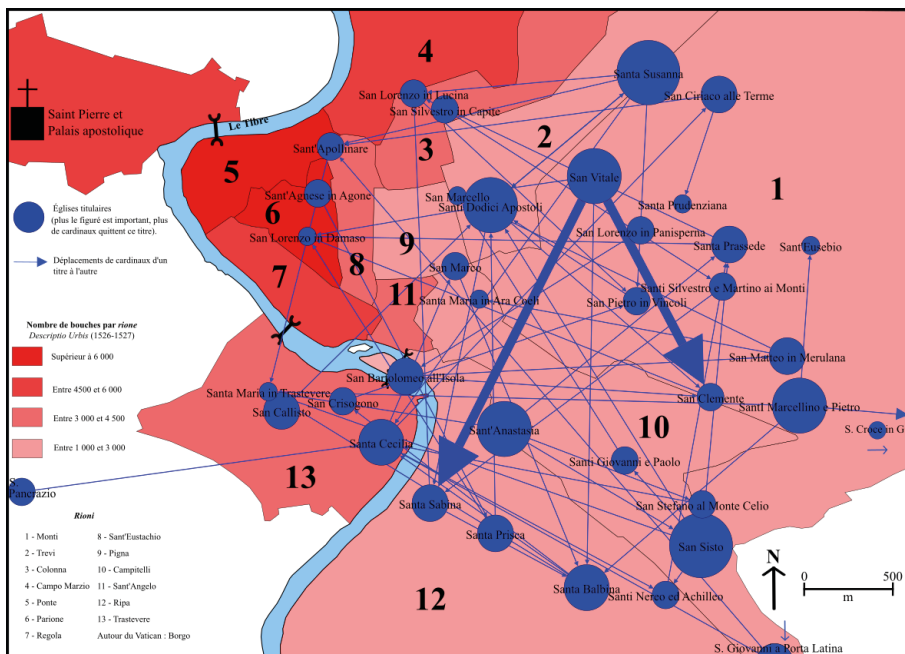


Fig. 4 : Les déplacements de cardinaux-prêtres d'un titre à l'autre entre 1417 et 1534 (degré sortant).

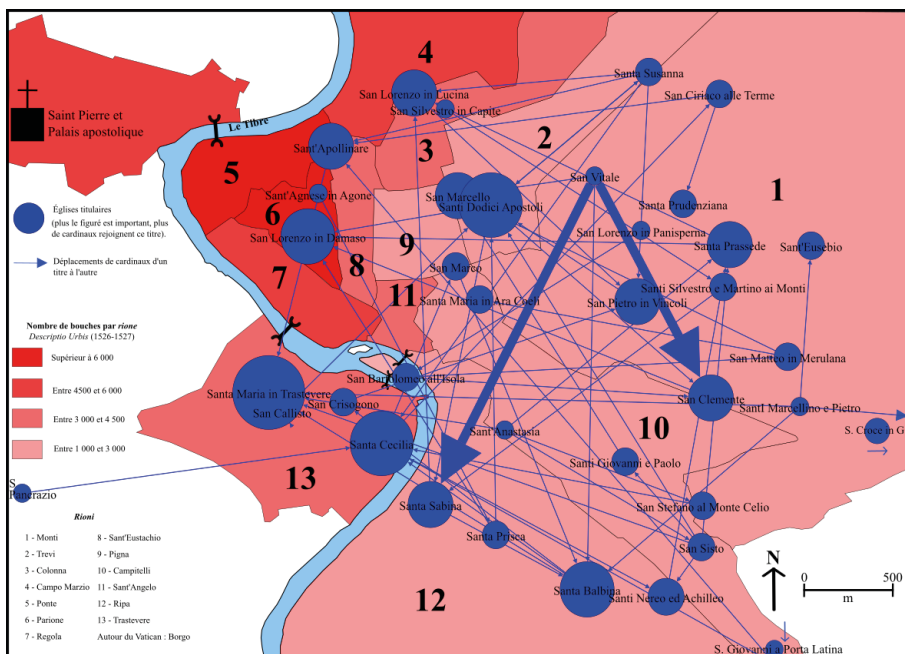


Fig. 5 : Les déplacements de cardinaux-prêtres d'un titre à l'autre entre 1417 et 1534 (degré entrant).

Le nombre de bouches présentes dans chacun des *rioni*, c'est-à-dire les quartiers administratifs de Rome, a également été représenté grâce à la *Descriptio Urbis* de 1526-1527³⁸. Il est très difficile d'approcher la réalité démographique de la Rome du XV^e siècle ; il n'existe aucun recensement pour cette époque durant laquelle le *catasto* de Florence (1427) forme bien plus une exception qu'une règle³⁹. Seul le recensement de 1517, mené à des fins fiscales, et celui de 1526-1527, effectué pour une raison qui reste aujourd'hui inconnue, permettent d'approcher de manière chiffrée la répartition démographique de la Rome XV^e siècle⁴⁰. Il est possible que la population romaine entre la fin du Grand Schisme (1417) et ces recensements ait doublé, voire triplé ; les chiffres absolus présentés en légende n'ont donc que peu de valeur pour analyser la situation du début du Quattrocento⁴¹. Par ailleurs l'exactitude des nombres est sujette à caution⁴². Il est cependant peu probable que la répartition des Romains à l'intérieur de l'*Urbs* ait été profondément bouleversée durant cette période et qu'un quartier ait été plus sous-estimé qu'un autre lors du recensement de 1526-1527. Ce sont les ordres de grandeur et surtout les proportions qui sont intéressants. Or, le poids de chaque quartier dans la population urbaine de Rome qui apparaît dans la *Descriptio urbis* semble être confirmé par toutes les sources dont l'historien dispose pour l'étude de la ville éternelle au XV^e siècle : la population se concentre le long de la rive est du Tibre, en particulier dans la boucle qu'il forme, et croît dans les quartiers à l'ouest du fleuve, le Trastevere et le Borgo⁴³.

La répartition spatiale des églises titulaires utilisées entre 1417 et 1534 correspond très peu à cette configuration démographique. Les quatre *rioni* les plus peuplés (Campo Marzio, Ponte, Parione et Regola) comptent seulement quatre églises titulaires (fig. 6). Sur ces quatre églises, trois – San Tommaso in Parione, Sant'Agnese in Agone et Sant'Apollinare – sont instituées en tant que titre seulement en 1517, lors de la création exceptionnelle de trente-et-un cardinaux par Léon X. Le seul titre ancien dans cette zone, San Lorenzo in Damaso, est donc extrêmement convoité (fig. 5) ; cela explique certainement en bonne partie qu'il finisse par être systématiquement confié au cardinal titulaire de la vice-chancellerie, c'est-à-dire la fonction la plus importante de

³⁸ Lee, *Descriptio Urbis*.

³⁹ Herlihy, Klapisch-Zuber, *Les Toscans et leurs familles*.

⁴⁰ Lee, *Habitatores in Urbe* ; Troadec, *Une histoire économique*, p. 13.

⁴¹ L'usage de la *Descriptio urbis* de 1526-1527 a été préféré au « recensement » de 1517, car ce dernier constitue davantage une liste de population qui ne recherche pas l'exhaustivité, Lee, *Habitatores in Urbe*, pp. 23-52.

⁴² Lee, *Descriptio Urbis*, pp. 9-23.

⁴³ Magnuson, *Studies in Roman Quattrocento Architecture*, en particulier p. 11-15 et une carte présente en annexe intitulée : « Approximate extension of densely populated area within the aurelian wall and boundaries of the rioni » ; Simoncini dans *Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1, en particulier pp. 41-58. La volonté de repeuplement et d'urbanisation du Trastevere est particulièrement manifeste sous le pontificat de Sixte IV, Samperi, *Gli interventi negli edifici di culto*, pp. 88-89. Voir aussi Visceglia, *Identità urbana*, pp. 7-8.

la Curie, à la fin du XV^e siècle⁴⁴. Presque aucun titre ne se situe donc dans le cœur de la Rome populaire du Quattrocento ou proche du Vatican, c'est pourquoi ce sont les titres les plus proches de ce cœur qui sont les plus attractifs. Les *rioni* voisins et peuplés – Colonna, Sant'Eustachio, Sant'Angelo et le Trastevere – ainsi que l'ouest des *rioni* de Trevi, de Pigna et de Campitelli et le nord de Ripa, qui forment sûrement un *continuum* avec les *rioni* plus occidentaux, sont par conséquent les principales cibles des cardinaux (fig. 3 et 5).

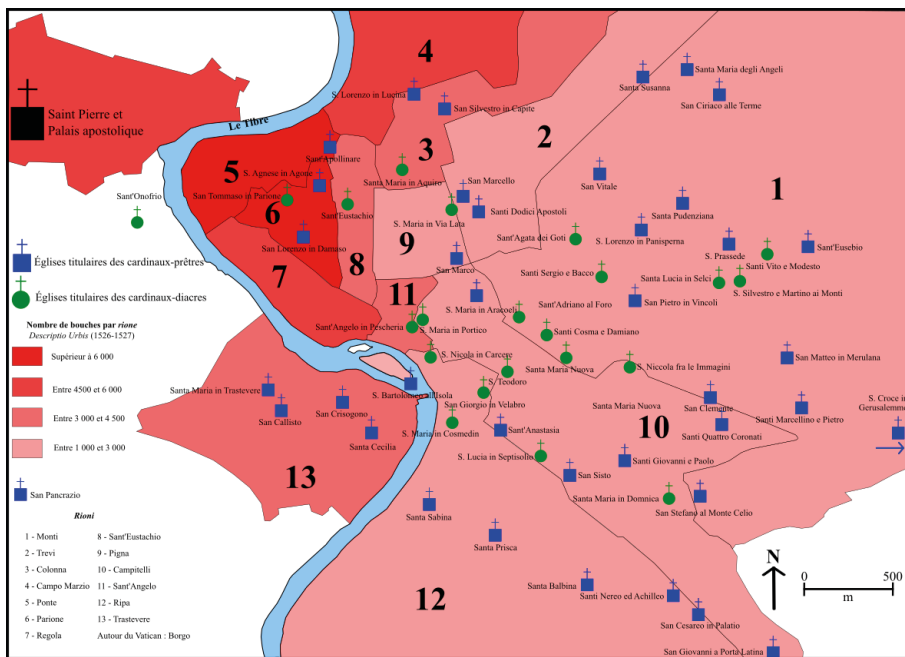


Fig. 6 : Les titres de cardinaux-diacres et cardinaux-prêtres utilisés entre 1417 et 1534.

Même si ce n'est pas une règle absolue, les titres les plus délaissés par les cardinaux semblent donc plutôt situés à l'est de Rome, dans les quartiers les moins peuplés (par exemple Santi Vito e Modesto, Santi Sergio e Bacco ou Santa Susanna, Santi Marcellino e Pietro, San Sisto), tandis que les titres les plus attractifs apparaissent plutôt à l'ouest (par exemple Sant'Eustachio, Sant'Angelo in Pescheria, Santa Maria in Cosmedin ou Santa Maria in Trastevere, San Lorenzo in Damaso, Sant'Apollinare). Ce clivage spatial correspond donc largement à une logique de centralisation dans la configuration démographique, mais aussi économique et politique, de la Rome du Quattrocento. Les titres les plus éloignés correspondent à des zones marginales, largement dépeuplées et désurbanisées, où la nature et l'exploitation agricole ont repris leur droit au

⁴⁴ Voir *infra*.

milieu des ruines de la Rome antique⁴⁵. Au contraire, la boucle du Tibre forme l'épicentre économique et culturel de la cité⁴⁶. C'est aussi le quartier habité le plus proche du Vatican, cœur politique de l'*Urbs*. Il n'est donc pas étonnant que ce « quartier de la Renaissance » attire les cardinaux⁴⁷. Les sénateurs de l'Église sont contraints de se rendre plusieurs fois par semaine au palais apostolique ou à la basilique Saint-Pierre pour les consistoires et les cérémonies religieuses, il est donc utile pour eux de disposer d'un logement qui en soit peu éloigné. Paolo Cortesi fait de ce dernier argument un élément essentiel dans la détermination de l'emplacement idéal d'un palais cardinalice⁴⁸. C'est ce point qui explique la forte attractivité du Trastevere voisin du Borgo.

La situation géographique forme donc un critère décisif dans le choix des installations de cardinaux dans la Rome du Quattrocento. Néanmoins, tous les mouvements ne répondent pas parfaitement à cette logique, par exemple les localisations assez orientales de San Clemente, Santa Prassede ou San Pietro in Vincoli ne les empêchent pas d'être attractifs. Il s'agit de titres anciens et prestigieux, qui contiennent parfois des reliques importantes.

Un autre motif explique certainement ces exceptions : l'état général des complexes titulaires. Dans certains cas ce critère semble moins important que la localisation : le titre de Sant'Eustachio n'inclut pas de résidence convenable, mais sa position rend le complexe attractif. Dans d'autres cas cependant, le confort apparaît comme un facteur décisif. Quand Filippo Calandrini est créé cardinal en 1448 par son demi-frère le pape Nicolas V, il reçoit l'église de Santa Susanna (au nord-est de Trevi) qui était l'ancien titre du souverain pontife. Trois ans plus tard, en 1451, il est transféré à San Lorenzo in Lucina qui se trouve à plus d'un kilomètre à l'ouest. La situation joue donc certainement un rôle important dans ce déplacement. Mais ce n'est pas le motif avancé par la bulle de transfert fulminée par Nicolas V. Le complexe de Santa Susanna est en très mauvais état et Filippo ne s'accommode pas aussi facilement des conditions spartiates dans lesquelles vivait son frère utérin ; le pape reconnaît qu'il doit être réassigné dans un titre plus confortable⁴⁹. San Lorenzo in Lucina offre toutes les commodités nécessaires puisque le palais a été rénové par les riches cardinaux français Jean de la Rochetaillée et Jean le Jeune de Contay⁵⁰. Bien que Filippo Calandrini continue les travaux entrepris, le palais est déjà considéré lors de son installation comme l'un des plus agréables de l'époque⁵¹.

⁴⁵ Forero-Mendoza, *Le temps des ruines*.

⁴⁶ Les références bibliographiques à ce sujet sont nombreuses, Bardati, *Palazzo della cancelleria* en propose une synthèse pp. 179-181.

⁴⁷ J'emprunte cette expression à Simoncini dans *Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1, par exemple p. 202. Il désigne ainsi l'anse du Tibre et reprend certainement lui-même ce terme des travaux de l'architecte italien Gustavo Giovannoni (1873-1947).

⁴⁸ Weil-Garris, D'Amico, *The Renaissance Cardinal's Ideal Palace*, pp. 70-71.

⁴⁹ AAV, Reg. Vat. 418, fol. 173v ; Burroughs, *From Signs to Design*, pp. 166-167 ; Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 255-261.

⁵⁰ Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*, pp. 122-123 ; Bertoldi, Manfredi, *San Lorenzo in Lucina*, en particulier pp. 94-108.

⁵¹ Reumont, *Il palazzo Fiano di Roma*, pp. 549-551 ; Burroughs, *From Signs to Design*, p. 167.

Il reste aujourd'hui un souvenir de son passage dans le complexe titulaire : une plaque est accrochée sur le mur de la cour intérieure de l'immeuble qui borde l'église de San Lorenzo in Lucina à l'ouest (fig. 7). L'inscription, encadrée par les armes du cardinal, juxtapose le nom de « Nicolas V » sur la première ligne et de « Filippo Calandrini, évêque de Bologne et grand pénitencier » sur la deuxième et troisième ligne. Cette dernière est complétée par une datation « l'année sainte 1469 »⁵². Même si l'inscription aurait pu être déplacée depuis un autre site, il est probable qu'elle forme un vestige de l'ancien complexe largement reconstruit à l'époque moderne puisqu'elle est conservée à cet emplacement. Mais il est impossible de dire si elle était placée dans l'église de San Lorenzo ou dans le palais. La date mentionnée n'est d'aucun secours, car elle ne correspond pas à un événement important de la carrière du cardinal. L'emplacement exact actuel de la plaque épigraphique ne nous renseigne pas davantage puisqu'il ne correspond pas à la localisation de l'ancien palais du Quattrocento qui se situait à l'est de l'église, espace aujourd'hui occupé par le palais Fiano. La seule certitude qui se dégage de cette inscription est qu'elle fait explicitement le lien entre Nicolas V et son demi-frère le cardinal Filippo Calandrini alors que le pontife est décédé quatorze ans plus tôt. Ce lien familial est donc manifesté dans le lieu où le pape a transféré le cardinal en 1451. De tels liens de parenté apparaissent justement comme un critère important pour certains choix de titres.



Fig. 7 : Une plaque épigraphique à San Lorenzo in Lucina (1469).

⁵² Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 258-260 relève cette plaque et se demande si elle n'indiquerait pas l'existence de travaux menés en commun par les deux frères dans le complexe. La datation rend toutefois cette hypothèse peu vraisemblable.

L'exemple de la première nomination de Filippo Calandrini à Santa Susanna – l'ancien titre occupé par son demi-frère – montre le souhait d'inscrire parfois les cardinaux dans les pas d'un prédécesseur familial⁵³. Les logiques se complètent et se regroupent bien souvent. Lorsque Paul II procède à sa première nomination cardinalice le 18 septembre 1467, il réserve très naturellement son ancien titre de San Marco à son parent dont il est très proche, Marco Barbo. Paul II y a aménagé l'église et a surtout débuté la construction adjacente du palais de Venise. Il souhaite que Marco puisse achever le chantier du palais et jouir de l'habitation. Les deux hommes s'y installent ensemble dans un premier temps puisque le pape abandonne le Vatican au profit de cette nouvelle demeure luxueuse et confortable⁵⁴. La situation de San Marco et de son palais, situé entre l'industrielle boucle du Tibre et l'administration capitoline romaine, ne fait pas défaut au palais.

Ces pratiques débouchent parfois sur de véritables dynasties de cardinaux qui se succèdent sur un même titre. Pas moins de cinq della Rovere occupent par exemple San Pietro in Vincoli de 1467 à 1520 : d'abord les deux papes quand ils ne sont que cardinaux, Francesco (1467-1471) et Giuliano (1471-1503), puis trois cardinaux : Galeotto Franciotti della Rovere (1503-1507), Sisto Gara della Rovere (1507-1517) et enfin Leonardo Grosso della Rovere (1517-1520). Ils entreprennent alors un plan de rénovation et de reconstruction du complexe cohérent sur plusieurs générations, même si le palais en tant que tel est assez peu habité par les cardinaux en titre pour diverses raisons⁵⁵.

La mort de Galeotto Franciotti della Rovere, le neveu de Jules II, le 11 septembre 1508 provoque un épisode particulièrement marquant raconté par le maître des cérémonies, Paride de Grassi, dans son journal :

Hac eadem die videlicet XI septembris sanctissimus dominus noster, mortuo domino Galeotto cardinali Sancti Petri ad Vincula et vicecancelario, statim eodem mane convocatis cardinalibus ad consistorium pro hora XV creavit cardinalem et vicecancelarium dominum Sixtum fratrem germanum cardinalis defuncti, qui adhuc in lecto erat mortuus, et eidem domino Sixto reverendissimo cardinali noviter facto omnia dedit que germanus nuper defunctus habebat, id est dignitatem cardinalarem, ecclesias cathedrales, beneficia, pensiones redditus, et introitus omnes ac etiam vicecancelarium, et domum et titulum Sancti Petri ad Vincula⁵⁶.

⁵³ Burroughs, *From Signs to Design*, p. 166 ; Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 241-250.

⁵⁴ Magnuson, *Studies in Roman Quattrocento Architecture*, pp. 245-296 ; Barberini, *Il Palazzo di Venezia*.

⁵⁵ Ippoliti, *Il complesso di San Pietro in Vincoli*.

⁵⁶ BAV, Urb. Lat. 1016, f. 213v-214r : « Ce jour-là, c'est-à-dire le 11 septembre, notre très saint seigneur [le pape], le seigneur Galeotto cardinal de San Pietro in Vincoli et vice-chancelier étant mort ce même matin, et les cardinaux étant convoqués en consistoire pour la quinzième heure, créa cardinal et vice-chancelier le seigneur Sisto, frère du cardinal défunt, qui reposait mort encore dans son lit. En même temps que le seigneur Sisto fut fait révérendissime cardinal, tout ce que son défunt frère avait jusqu'alors lui fut donné, c'est-à-dire sa dignité cardinalice, ses diocèses, les pensions et les revenus de ses bénéfices, tous ses revenus, la vice-chancellerie, sa maison et son titre de San Pietro in Vincoli ».

Sisto hérite donc d'un riche patrimoine immobilier. La « maison » transmise est celle qui est désormais traditionnellement confiée au vice-chancelier en titre. Il s'agit du palais Borgia construit par le futur Alexandre VI dans les années 1450 sur l'emplacement de l'actuel palais Sforza-Cesarini⁵⁷. Il hérite également du complexe de San Pietro in Vincoli afférent au titre et de nombreux bâtiments liés aux bénéfices que possédait Galeotto en Italie et en Europe. Le paradigme est renversé : ce n'est plus lorsque le pape nomme un cardinal qu'il cherche à lui trouver un titre et un lieu d'habitation, mais c'est parce qu'un titre, une charge et un palais sont vacants qu'est créé un nouveau cardinal. Les promotions cardinalices s'effectuent pourtant traditionnellement pendant la période de l'Avent ou celle du Carême ; en théorie le souverain pontife doit demander l'avis du Sacré Collège ; la procédure doit s'étaler sur plusieurs jours et le titre n'est attribué qu'après l'élévation⁵⁸. Mais dans ce cas Jules II rompt avec toutes ces coutumes en usant de son pouvoir discrétionnaire pour nommer un nouveau cardinal della Rovere : Galeotto est mort, il est immédiatement remplacé par son demi-frère, Sisto. Paride Grassi lui-même semble frappé par la célérité de cette décision, il souligne que Sisto est nommé alors que Galeotto est encore dans son lit de mort. Jules II sait que s'il meurt lui-même dans les jours, les semaines ou les mois qui suivent, le titre de San Pietro in Vincoli, la charge de vice-chancelier et le palais de la chancellerie pourraient échapper à sa famille. Le souverain pontife a parfaitement conscience du caractère transitoire du pouvoir ecclésiastique et de l'instabilité de la position de son lignage, *sic transit gloria mundi*.

2. Déconnecter le lieu d'habitation du titre

À partir des dernières décennies du XV^e siècle, conscient de cette fugacité, les cardinaux tentent de déconnecter leur lieu de résidence de leur titre en faisant bâtir un palais autonome pour mieux pouvoir en faire hériter leurs parents⁵⁹. Une disposition de Sixte IV de 1474 explique cette évolution, mais plusieurs cardinaux se prêtent à de telles constructions auparavant.

Un des précurseurs de ce mouvement est Domenico Capranica⁶⁰. Cardinal bien implanté à la Curie depuis le pontificat de Martin V (1417-1431), malgré des déboires qui l'opposent à Eugène IV (1431-1447), il entreprend entre 1446 et 1451 la construction d'un palais au nord de la place dominée par Santa Maria in Aquiro (fig. 8)⁶¹. L'ancien palais familial situé vers l'église San Marco est

⁵⁷ Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*, p. 125. Voir *infra*.

⁵⁸ Henderson, *In creandis cardinalibus* ; Mara DeSilva, *The Rituals of the Cardinalate*.

⁵⁹ Un mouvement déjà relevé par Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*, p. 128.

⁶⁰ Sur la vie de ce cardinal, voir Strnad, *Capranica, Domenico* et Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*. Cette dernière relève (pp. 125-128) le rôle de précurseur du palais Capranica, elle y ajoute celui du palais Condulmer sur le Campo de' Fiori.

⁶¹ Gigli, *Sulle vestigia di Domenico e Angelo Capranica*, p. 9.

saccagé par les Orsini à la mort de Martin V en 1431, car les Capranica sont apparentés aux Colonna⁶². Le nouvel emplacement est choisi à bonne distance de Santa Maria in Via Lata, église titulaire détenue en commende par Domenico, et surtout de celle de son titre de Santa Croce in Gerusalemme très éloignée du centre de Rome. Il souhaite faire de cet édifice son lieu d'habitation propre mais également celui de sa famille⁶³. La menace d'une spoliation pontificale pèse néanmoins toujours sur de telles constructions. Pour éviter ce danger, le cardinal Domenico a recours à une stratégie spirituelle. Il lègue une bonne partie du palais à un collègue pour les jeunes romains d'humbles naissances désirant entreprendre une carrière ecclésiastique. Par ce legs charitable et salutaire, il rend plus difficile la contestation de son testament par le pape. Parallèlement, il réserve une autre partie du palais à sa famille et en particulier à son frère Angelo Capranica qui devient à son tour cardinal en 1460⁶⁴. Celui-ci négocie habilement quelques années plus tard avec Sixte IV. Le pape lui permet de flanquer l'édifice d'une nouvelle partie à l'est qui doit héberger le collège, en contrepartie le cardinal se voit concéder la pleine propriété et la pleine jouissance du palais originel pour sa famille dans une bulle datée du 16 juin 1478⁶⁵. Il la cède de manière indivise à ses héritiers à sa mort le mois suivant, le 13 juillet 1478⁶⁶.

Un autre exemple bien connu est le palais déjà évoqué construit par Rodrigo Borgia sur le site actuel du palais Sforza-Cesarini à Rome, c'est-à-dire sur un lieu très éloigné de son titre cardinalice de San Nicola in Carcere. En 1457 le cardinal aragonais obtient la prestigieuse charge de vice-chancelier des mains de son oncle Calixte III. L'année suivante le pape vend l'ancien palais de la *pubblica zecha* à son neveu contre deux milles ducats pour financer ses projets de croisade contre les Turcs⁶⁷. L'emplacement au cœur de la boucle du Tibre et peu éloigné du palais pontifical est idéal. Le nouveau vice-chancelier décide alors de reconstruire sur l'emplacement un nouveau palais luxueux à même d'orner le prestige de sa nouvelle charge. Rodrigo Borgia dispose librement du palais de son vivant à l'occasion du conclave de 1492 qui l'élit sous le nom d'Alexandre VI. La résidence lui sert de monnaie d'échange, avec la charge de vice-chancelier, pour le vote en sa faveur du cardinal milanais Ascanio Sforza. Marco Pellegrini affirme que le palais constituait « un allettante oggetto di baratto agli occhi di chi, come lo Sforza, non aveva ancora risolto l'oneroso problema della costruzione di una dimora romana confacente al suo rango »⁶⁸. Puisque ce don

⁶² Eula, *Il palazzo del cardinal Domenico Capranica*, p. 113.

⁶³ Gigli, *Sulle vestigia di Domenico e Angelo Capranica*, p. 12.

⁶⁴ BAV, Vat. Lat. 7971, fol. 31.

⁶⁵ Eula, *Il palazzo del cardinal Domenico Capranica*, pp. 129-130 ; Gigli, *Sulle vestigia di Domenico e Angelo Capranica*, pp. 13-14.

⁶⁶ Les héritiers séparent le palais en plusieurs parties, Eula, *Il palazzo del cardinal*, pp. 120-121.

⁶⁷ Frommel, *Il Palazzo Sforza Cesarini*, p. 23.

⁶⁸ Pellegrini, *Ascanio Maria Sforza*, vol. 1, p. 386 : « un alléchant objet de troc aux yeux de ceux qui, comme Sforza, n'avait pas encore résolu le coûteux problème de la construction d'une demeure romaine en adéquation à son rang ».

a lieu pendant une vacance, aucune autorité pontificale ne peut s'y opposer par un moyen ou l'autre.

Cette demeure avait été un objet de désir depuis longtemps pour Ascanio qui en avait fait, le 22 octobre 1484, une description épistolaire significative à son frère Ludovic le More. L'architecture du palais elle-même doit correspondre au train de vie cardinalice, mais sa décoration joue également un rôle important pour la demeure⁶⁹. Tout l'argent investi par Rodrigo Borgia dans ce palais et son aménagement passe donc ici à un autre cardinal. Ce n'est pas toutefois un investissement vain de la part du *porporato* catalan puisqu'il lui permet d'être élu pape.

À la veille de sa mort, Ascanio Sforza demande à Jules II une licence testamentaire. Les cardinaux tentent généralement au Quattrocento d'assurer leurs legs par l'obtention auprès du pontife d'une *licencia testandi*. Cette licence, délivrée assez régulièrement et avec une certaine facilité, permet aux cardinaux de tester et donne un cadre précis aux modalités selon lesquelles ils peuvent transmettre leurs biens. En général le document précise un montant maximum dont peuvent disposer les cardinaux à titre personnel sur l'ensemble de leurs possessions. En théorie cet acte empêche le pontife d'user de son droit de dépouille sur l'héritage d'un cardinal⁷⁰. Jules II refuse la requête d'Ascanio Sforza. Il souhaite pouvoir disposer librement des possessions d'un des plus riches cardinaux de l'époque. Une fois Ascanio mort, le 28 mai 1505, la charge de vice-chancelier et le palais qu'occupait le cardinal passent à Galeotto della Rovere, le neveu favori de Jules II⁷¹. Le souverain pontife associe alors officiellement le palais à la fonction⁷². Cette résidence est donc transmise logiquement à Sisto della Rovere, après la mort de Galeotto en novembre 1508, quand il récupère la charge de vice-chancelier. Néanmoins la chancellerie déménage un peu plus tard, sous Léon X, au palais Riario⁷³. Dès lors, le pape Médicis reconnaît le palais, qui prend son nom de « Cancelleria Vecchia », comme une ancienne propriété des Sforza et le transmet à François II Sforza, le duc de Milan. Cette reconnaissance est renouvelée par Paul III et la propriété reste celle des Sforza pour les siècles suivants. Un fidéicommiss est rédigé en 1555, qui stipule que le palais doit être habité par les représentants de la famille Sforza les plus élevés dans la hiérarchie ecclésiastique, à condition qu'ils prennent en charge son entretien. Cette mesure est appliquée jusqu'à la fin du XVII^e siècle quand la vieille chancellerie passe finalement aux membres séculiers de la famille⁷⁴. Le palais est donc toujours considéré comme une propriété privée dont les cardinaux peuvent disposer librement,

⁶⁹ Von Pastor, *Storia dei papi dalla fine del medio evo*, p. 1014.

⁷⁰ McClung Hallman, *Italian Cardinals*, pp. 81 ss ; Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 428-434 ; Nicolai, *Cardinal's Testaments*, pp. 294-296.

⁷¹ Pellegrini, *Ascanio Maria Sforza*, vol. 2, p. 850.

⁷² Frommel, *Il Palazzo Sforza Cesarini*, p. 28.

⁷³ Voir *infra*.

⁷⁴ Frommel, *Il Palazzo Sforza Cesarini*, p. 29.

sauf sous les Della Rovere qui le spolie pour en faire le siège de la chancellerie pendant quelques décennies.

Un dernier exemple connu est celui du palais de Francesco Todeschini Piccolomini. Nommé cardinal par son oncle Pie II en 1460, il jouit d'une position privilégiée puisqu'il occupe des chambres au Vatican⁷⁵. Mais il se prépare à la future disparition de son oncle et donc de la faveur dont il jouit en achetant dès l'année de son élévation à la pourpre l'ancienne propriété du cardinal Giovanni Castiglione, mort la même année, qui se situait dans la zone à l'ouest du Largo Argentina. Le palais est donc assez proche de son titre de Sant'Eustachio, mais suffisamment éloigné pour ne pas être considéré comme rattaché au complexe titulaire. Pour transmettre ce bien immobilier, il emploie un stratagème qui se rapproche un peu de celle employée par Rodrigo Borgia. Les bénéficiaires sont toutefois ici ses parents, puisqu'il donne dès 1476, vingt-sept ans avant sa mort, le palais à ses deux frères, Andrea et Giacomo, tout en conservant la jouissance jusqu'à sa mort⁷⁶. Il souhaite éviter ainsi que le bâtiment soit confisqué par un pape après son décès. Cette mesure est rappelée par le testament que le cardinal rédige en 1493. Une clause est cependant ajoutée : ses deux frères doivent désormais payer en contrepartie mille florins d'or pour doter la chapelle qu'il avait fait ériger en souvenir de son oncle dans son église titulaire de Sant'Eustachio et la chapelle de Saint-André de la basilique Saint-Pierre où est enterré Pie II⁷⁷. Les deux frères ne peuvent qu'accepter de s'associer à l'entretien de la mémoire de la figure tutélaire du lignage. La stratégie de Francesco est un succès puisque la demeure reste dans la famille Piccolomini jusqu'en 1582, lorsque la duchesse d'Amalfi, Costanza Piccolomini, fait don du bâtiment à l'ordre des Théatins⁷⁸. Par ailleurs Francesco avait

⁷⁵ Richardson, *The Housing Opportunities*, p. 609.

⁷⁶ Richardson, *The Lost Will and Testament*, p. 207 : « Instrumentum donationis palatii et domorum illustrissimi domini Francisci de Piccolomineis S.R.E. cardinalis diaconi tituli Sancti Eustachii, nuncupati cardinalis de Senis, in Urbe existentium ad Vallem, factae ab ipso domino cardinali dominis Iacobo, at Andreae de Piccolominibus, fratribus germanis, inrevocabiliter inter vivos ».

⁷⁷ *Ibidem* : « Et quoniam cum germanis meis dominis Iacobo et Andrea Piccolomineis ob donationem domus meae in urbe, de qua inferius dicitur, conveni ut aureos mille pro mea voluntate exponant volo ut, cum primum domus ipsa in eorum potestatem devenerit, de fructibus dictae domus florenos auri quingentos persolvant in emendis bonis immobilibus pro dote unius cappellae erigendae Romae in ecclesia mea Sancti Eustachii ; ex quorum fructibus deputetur unus cappellanus perpetuus qui ter in hebdomada celebret missas in dicta ecclesia pro anima domini Pii et mea, et intersit omnibus horis divinis in choro ut alii canonici in diebus dominicis et festivis tantum. Eius praesentatio et electio pertineat ad haeredes meos infrascriptos. Statueram prius ut de his quingentis florenis dotaretur cappella mea Sanctorum Andreae et Gregorii in basilica Principis Apostolorum de Urbe, sed quoniam illam nuper dotavi ad sufficientiam volo ut erigatur alia in ecclesia Sancti Eustachii ut dixi. Nam cappellae Sanctorum Andreae et Gregorii dotis nomine assignavi domum quamdam in Urbe sitam in regione Pontis, cui ab uno domus magnifici domini Pauli de Ursinis, ab alio domus Sancte Mariae maioris, et ab alio via publica qua itur ad Campum Floris ». Sur la chapelle de Sant'Eustachio voir Richardson, *Francesco Todeschini Piccolomini*. Sur la sépulture de Pie II dans la chapelle Saint André de la basilique Saint Pierre, voir Montini, *Le Tombe dei Papi*, pp. 285-289 et la notice de Pie II dans la *Requiem Datenbank* <<http://requiem-projekt.de/db/>> [25/05/2022].

⁷⁸ Hibbard, *The Early History of Sant'Andrea della Valle*, p. 290.

sécurisé ses legs en réclamant des licences testamentaires auprès de plusieurs papes différents. Il obtient la première de son oncle Pie II dès 1459, alors qu'il n'est que notaire apostolique, et fait confirmer ensuite cette disposition par au moins deux autres pontifes⁷⁹. Lorsqu'il devient pape en 1503, sous le nom de Pie III, il se trouve en position de force pour disposer de ses biens et en particulier de son palais⁸⁰.

Si de tels exemples de palais construits *ex nihilo* restent assez rares au XV^e siècle, c'est certainement en raison de l'incertitude qui pèse pour les cardinaux sur leur capacité à tester. L'octroi ou non de la licence testamentaire et, plus encore, la propension des papes parfois créent un contexte instable qui ne favorise pas l'investissement dans la pierre. Les dernières volontés du cardinal Ludovico Trevisan, qui passe pour être un des hommes les plus riches de son temps, ne sont pas respectées après sa mort en 1465, malgré le fait qu'il ait obtenu une *licencia*. Le pape Paul II fait main basse sur une partie de l'héritage au motif de l'organisation d'une croisade contre les Turcs et en achète une autre partie, notamment des pièces de sa formidable collection artistique⁸¹. Cela ne pousse pas les sénateurs de l'Église à investir dans l'immobilier, en particulier au moyen de leurs biens propres ou des ressources de leur lignage, car le patrimoine constitué risquerait d'être confisqué par l'Église après leur mort⁸². Une mesure de Sixte IV explique cependant le changement des pratiques à la fin Quattrocento et surtout au début du Cinquecento.

3. *L'évolution de la norme et l'évolution des pratiques : la bulle Etsi universis*

Les mesures adoptées par Sixte IV dans la bulle *Etsi universis* de 1474 doivent mettre fin aux incertitudes des investisseurs potentiels⁸³. Elles renforcent la tendance des cardinaux à investir hors de leur complexe titulaire. Sixte IV y supprime en quelque sorte le droit de dépouille : désormais les papes ne peuvent plus spolier les palais construits à Rome et dans ses en-

⁷⁹ Richardson, *The Lost Will and Testament*, p. 195 ; Richardson, *Reclaiming Rome*, p. 429.

⁸⁰ Encore que les dernières volontés des papes ne soient pas toujours respectées scrupuleusement lors des interrègnes et sous leurs successeurs.

⁸¹ Paschini, *Ludovico cardinal camerlengo*, pp. 207-211 ; Richardson, *Reclaiming Rome*, pp. 431-433. D'autres exemples auraient pu être pris.

⁸² Richardson, *The Lost Will and Testament*, p. 195 donne l'exemple du cardinal Ammanati Piccolomini dont les dernières volontés ne sont pas pleinement respectées, malgré le fait qu'il ait obtenu auparavant une *licentia testandi*.

⁸³ Selon les éditions et les ouvrages, la bulle est datée de 1474 ou 1475. Les éditions du *Bullarium diplomatum et privilegiorum sanctorum romanorum pontificum*, t. V, pp. 211-212 et de Müntz, *Les arts à la cour*, pp. 180-181 affirment qu'elle date de 1475. Au contraire, l'édition du *Bullarium romanum*, pp. 309-310, ainsi que Frommel, *Il cardinal Raffaele Riario*, p. 81 et Aurigemma, Cavallaro, *Il Palazzo di Domenico della Rovere*, p. 12 assurent qu'elle date de 1474. Simoncini dans *Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 2, p. 264 tranche en faveur de 1474 en s'appuyant sur le *Bullarium romanum* de 1638. En outre, il fait le point sur les différences entre le texte établi par le *Bullarium romanum* et celui édité par Müntz et donne une traduction italienne de la bulle (pp. 264-267).

vions par des ecclésiastiques de la Curie, notamment les cardinaux, à leur mort. Les *porporati* peuvent désormais en disposer librement et les céder à leurs héritiers, quand bien même ces propriétés immobilières auraient été acquises à l'aide de revenus ecclésiastiques⁸⁴. Sixte IV justifie cela au tout début de la bulle, de manière très classique, en soulignant que la ville est tombée dans un état lamentable de ruine à la fin du Moyen-Âge et qu'il souhaite désormais la restaurer⁸⁵. L'incitation est claire, le souverain pontife demande à tous les curiaux de participer à l'embellissement de Rome, il assure en contrepartie aux investisseurs, s'ils disposent d'une licence testamentaire, la possibilité de disposer librement des fruits de leurs investissements⁸⁶. La bulle impose même que les bâtiments soient automatiquement transmis aux parents les plus proches des prélats morts intestat⁸⁷. D'un autre côté, Sixte IV réaffirme qu'il est interdit aux cardinaux de transmettre par héritage un palais construit près d'une église titulaire, d'une abbaye ou de tout autre lieu à caractère ecclésiastique⁸⁸. Le cas échéant le palais retournerait en possession de l'Église à la mort de son bâtisseur. Il ne sanctuarise donc que les complexes titulaires des cardinaux et les bénéfices romains qu'il veut pouvoir réattribuer librement aux nouveaux détenteurs de la pourpre et aux prélats sans qu'ils soient amputés des palais qui leur sont attachés.

Deux cardinaux profitent immédiatement de cette mesure. Le milanais Stefano Nardini entreprend la construction d'un palais à l'occasion de son élé-

⁸⁴ *Bullarium romanum*, p. 309 : « Statuimus, et ordinamus quod omnes et singuli tam nostri curiales Romanam Curiam sequentes quam alii, cujuscumque dignitatis, status, gradus, ordinis, praeminentiae vel conditionis existant, etiam si cardinalatus honore, aut patriarchali, archiepiscopali, episcopali, abbatiali vel quavis alia ecclesiastica aut mundana dignitate perfulgeant, etsi regulares fuerint, amministrazioneem, aut dignitatem obtineant, qui palatia, domos, casalia, sive alia aedificia urbana vel rustica aedificaverunt, aedificaverint, aut aedificabunt, seu fundari et aedificari fecerunt, vel fecerint in futurum, aut aedificata, et constructa emerunt aut emerint, seu ement, aut illa, vel census annuos, jura et quaevis immobilia bona, in dicta Urbe, vel extra, aut prope eam ad milliaria decem, et alio quovis iusto titulo, tam ex bonis et pecuniis propriis, quam ex fructuum, reddituum, et proventuum ecclesiasticorum beneficiorum ad eos spectantium provenientibus, acquisiverint hactenus, vel acquirent in posterum, de eisdem casalibus, domibus, palatiis, aedificiis, censibus, juribus, necnon territoriiis, feudis, jurisdictionibus, et bonis aliis quibuslibet (dummodo ad ecclesias, monasteria, et alia loca, aliter quam ex fructibus eorum, ut praefertur de quibus ad effectum praesentium, licere volumus eis pro voto disponere) non pertineant, in vita ipsorum, et mortis articulo, prout eis videbitur, disponere, testari, codicillari, eaque legare, relinquere, seu inter vivos et causa mortis ».

⁸⁵ *Ibidem* : « Cupientes igitur pro instauratione dictae Urbis, quae causantibus sinistris eventibus, in civibus, incolis, et aedificiis plurimum diminuta est » ; suit une liste d'intentions générales (« quanto citius ipsius structurae et aedificia refectionem et reparationem pro eius venustate et decore consequantur »).

⁸⁶ *Ibidem* : « Auctoritate apostolica tenore praesentium ex certa scientia concedimus eis facultatem, et potestatem testandi, codicillandi, legandi, concedendi, donandi, et erogandi ; proximioribus vero, necnon agnatis, et cognatis praedictis, incapacibus, et defectum natalium patientibus, in eis, ut praefertur, succedendi, licentiam liberam impartimur ».

⁸⁷ *Ibidem* : « Et si ipsas ecclesiasticas aut dignitatem seu administracionem habentes regulares personas, de bonis praedictis aliter non disposito, decedere contigerit, palatia, domus, casalia, et alia ipsorum bona in Urbe praedicta, vel infra milliaria hujusmodi consistentia, ad proximiores suos bona praedicta veniant ».

⁸⁸ *Ibidem* : « Necnon ecclesiarum, monasterium, et aliorum ecclesiasticorum locorum ».

vation à la pourpre en 1473 ou peut-être légèrement avant⁸⁹. La bulle *Etsi universis* intervient donc au début du chantier de construction. L'emplacement choisi au cœur du *rione* Parione est éloigné de son titre de Sant'Adriano del Foro. Le cardinal consacre plus de trente mille ducats pour réunir plusieurs maisons sur cet espace⁹⁰. La destination lignagère du palais fait peu de doute : la plupart des membres de la famille Nardini émigrent à Rome dans la deuxième moitié du Quattrocento, certains avant-même l'accession à la pourpre de Stefano. Mais les hasards démographiques déciment les représentants du lignage dans les années qui suivent la construction. Si bien que le 4 juin 1480 le cardinal milanais prévoit finalement de donner le palais à la confraternité de l'hôpital Sanctissimo Salvatore du Latran⁹¹. Alors que Domenico Capranica se sert quelques décennies plus tôt d'un don pieux pour mieux transmettre son patrimoine résidentiel, Stefano Nardini supplée la disparition de sa famille par un legs dévot.

C'est également le cas du palais construit par Domenico della Rovere en 1475 dans le voisinage immédiat du complexe pétrinien. Celui-ci borde encore aujourd'hui la via della Conciliazione et est connu sous le nom du palais de la Pénitencerie. Domenico n'est encore que cubiculaire pontifical lorsqu'il lance ce chantier très important, il devient cardinal trois ans plus tard. Mais il anticipe une brillante carrière ecclésiastique sous la protection de son oncle et la bulle s'applique de toute façon à tous les membres de la Curie. Il peut donc envisager sereinement d'investir son argent dans un palais dont il peut disposer librement par la suite. La plupart de ses biens reviennent d'ailleurs à sa famille piémontaise après sa mort⁹².

Néanmoins, quand il décède en 1501, aucun membre de la famille des della Rovere de Vinovo n'occupe de poste à la Curie ; ils n'ont donc pas l'utilité d'un palais romain. Il décide par conséquent de le léguer à trois institutions religieuses très proches de sa parenté : le chapitre de Saint-Pierre, qui est à cette époque sous la tutelle de l'évêque de Rome, Jules II, un parent de Domenico ; l'église augustinienne de Santa Maria del Popolo, qui devient un des lieux importants du mécénat des Della Rovere et où plusieurs d'entre eux se font enterrer, dont Domenico lui-même ; l'hôpital Santo Spirito in Saxia, que Sixte IV avait fait restaurer et dans lequel un large cycle pictural rappelle les principales étapes de la biographie du pape savonais⁹³.

⁸⁹ Sur les débats entourant la date de début du chantier voir Benzi, *Sixtus IV Renovator Urbis*, p. 139 et Bentivoglio, Valtieri, *Palazzo del Governo Vecchio*, p. 12.

⁹⁰ Russo, *Antichi palazzi di Parione*, p. 385 ; Benzi, *Sixtus IV Renovator Urbis*, pp. 139-144 ; Bentivoglio, Valtieri, *Palazzo del Governo Vecchio*, p. 30.

⁹¹ Bentivoglio, Valtieri, *Palazzo del Governo Vecchio*, en particulier l'acte de donation, pp. 91-92.

⁹² Sur la vie et le testament de Domenico della Rovere, voir Aurigemma, Cavallaro, *Il Palazzo di Domenico della Rovere*, pp. 1-14.

⁹³ Sur les liens entre Santa Maria del Popolo et les Della Rovere voir Bentivoglio, Valtieri, *Santa Maria del Popolo* ; Cannatà, Cavallero et Strinati, *Umanesimo e primo rinascimento* ; Frommel, *Giulio II e il coro di Santa Maria del Popolo* ; Bauman, *Piety and Public Consumption* ; Van Ter Toolen, *The singular tomb of Cristoforo and Domenico della Rovere*. Sur la restauration de

Mais Domenico précise bien dans son testament que trois salles du palais doivent toujours être mises à disposition des membres de la famille della Rovere de passage à la Curie, les institutions religieuses leur doivent alors le gîte et le couvert⁹⁴. Surtout il ajoute que s'il y avait un autre prélat dans sa parenté qui voudrait, pour un temps, tenir tout le palais, cela serait possible du moment qu'il s'acquitterait d'un impôt à l'église et aux frères augustiniens de Santa Maria del Popolo, à l'hôpital de Santo Spirito et au chapitre de Saint-Pierre⁹⁵. C'est donc un moyen pour Domenico de s'assurer que les della Rovere du Piémont auront toujours un pied-à-terre à Rome dans le palais qu'il a fait construire.

Il faut dire que le marché de l'immobilier romain du Quattrocento est très tendu⁹⁶. Un article de David S. Chambers retrace de manière très instructive les errances immobilières de Francesco Gonzaga après sa nomination cardinalice en 1461⁹⁷. Il est nommé en tant que cardinal-prêtre de Santa Maria Nova, mais le complexe ne dispose pas d'un logement décent : il a donc besoin de trouver une maison en adéquation avec sa dignité cardinalice et son origine aristocratique. C'est d'abord le protonotaire Giorgio Cesarini qui lui loue un logement bien situé, mais sa surface est insuffisante pour loger toute sa maison, l'ensemble des personnes à son service. Le cardinal et ses proches se plaignent également d'un loyer surévalué.

La mère du cardinal, c'est-à-dire la marquise Barbara de Brandebourg, s'inquiète que son fils, âgé seulement de dix-sept ans, soit mal logé à Rome. Bartolomeo Marasca, le maître de la maison de Francesco, la rassure dans une longue missive datée du 1^{er} mai 1462. Il l'entretient de ce qu'il convient de faire pour l'administration de la maison du cardinal et de la nécessité de trouver un autre logement. Il réserve cependant le point le plus important de la correspondance pour la fin de sa lettre :

Et per questo voglio concludere che quanto serà ben fatto e fatto per honore de la illustre Signoria vostra, se convenerà comprare una casa et paulatim farla bella e digna de casa de Gonzaga, et farla fuora de titulo aciò sia *perpetue* de la casa⁹⁸.

Santo Spirito in Saxia voir De Angelis, *L'ospedale di Santo Spirito in Saxia* ; Lee, *Sixtus IV and Men of Letters*, pp. 138 et suivantes.

⁹⁴ Tenivelli, *Biografia piemontese*, p. 178 : « Item voluit, et ordinavit quia de dicta domo fecit tres partes, et eas diversis locis legavit, ut supra patet, quod in dicta domo super dictis tribus partibus sint tres camerae honestae cum una parte cellarii, sive cantinae semper praeparate et expeditae pro illis de domo sua de Ruvere si voluerint moram facere in curia Romana ».

⁹⁵ *Ibidem* : « Et voluit idem testator, et ordinavit, quod si sit aliquis praelatus de dicta domo de Ruvere de dictis castris Vicinovi, Rivalbae, et Cinzani, qui pro tempore voluerint totam domum tenere, redendo censum ecclesiae, et fratribus sanctae Mariae de populo, et hospitali sancti Spiritus et capitulo sancti Petri praefatis ».

⁹⁶ Pour quelques pistes sur les fluctuations de ce marché immobilier romain au Quattrocento, voir Roma. *Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1, en particulier pp. 201-202 ; Strangio, Vaquero Piñeiro, *Spazio urbano* ; Troadec, *Une histoire économique*, pp. 340-370.

⁹⁷ Chambers, *The Housing Problems*.

⁹⁸ *Ibidem*, app. 6, p. 45 : « et je veux conclure par ceci que quand cela serait bien fait et fait pour l'honneur de votre illustre Seigneurie, il conviendra d'acheter une maison et de la faire, peu à peu, belle et digne de la maison de Gonzague, et de la faire en dehors du titre, ainsi elle serait perpétuellement celle de la maison ».

Cette dernière assertion témoigne du fait que certains cardinaux ont déjà conscience à cette date, treize ans avant la bulle *Etsi universis*, de la nécessité de construire leurs palais hors de leur complexe titulaire pour pouvoir en faire hériter leurs parents. Il s'agissait déjà d'une règle tacite : si un palais était construit à proximité du titre il reviendrait forcément à l'Église, s'il l'était hors du complexe il avait une chance d'être transmis, même s'il existait encore le risque d'une spoliation *post mortem* avant 1474.

Pourtant le souhait de Marasca ne se réalise jamais. Francesco Gonzaga suit Pie II dans ses pérégrinations en Italie pendant toute sa carrière. Par conséquent, il n'est pas suffisamment présent à Rome pour s'intéresser au marché immobilier et saisir une bonne affaire ou suivre la construction d'un palais. Il achète malgré tout une *villa* d'été sur le Quirinal à proximité de Sant'Agata dei Goti, mais elle reste trop petite et trop éloignée du centre pour lui servir de résidence en dehors de ses périodes de villégiature⁹⁹. Il loue donc successivement quatre autres maisons avant d'obtenir finalement le très prestigieux titre de San Lorenzo in Damaso en 1467. Il s'installe dans le palais afférent l'année suivante. Cependant, il sait que la maison ne peut revenir à sa mort qu'à son successeur au titre cardinalice, il la décore somptueusement mais investit peu d'argent dans le bâti.

Son successeur, Raffaele Sansoni Riario, n'est pas aussi prudent, puisqu'il détruit le complexe, aussi bien l'église que le palais, pour le reconstruire *ex nihilo*. Le nouveau palais, connu aujourd'hui comme étant celui de la chancellerie, est très grand. Il englobe totalement l'église qui fait office en quelques sortes de chapelle palatiale¹⁰⁰. Le chantier dure plusieurs décennies et Raffaele Riario en perd la propriété en 1517, à la suite de la conjuration du cardinal Petrucci contre Léon X¹⁰¹. Le pape Médicis finit par lui pardonner d'avoir été mêlé à la prétendue conjuration et consent à ce qu'il puisse habiter à nouveau le palais¹⁰². Néanmoins, après sa mort en 1521, le palais devient le nouveau siège de la chancellerie et le titre de San Lorenzo in Damaso est alors traditionnellement confié au cardinal nommé vice-chancelier. Il est probable que Raffaele Riario, malgré l'ampleur des travaux qu'il entreprend pour faire construire ce palais monumental, ait conscience dès le départ qu'il ne peut devenir un palais familial, comme le souligne Christoph Luitpold Frommel¹⁰³.

Les grandes familles aristocratiques italiennes qui ont un de leurs représentants dans le Sacré Collège mettent plusieurs décennies à prendre la mesure de la bulle *Etsi universis* et manquent parfois d'envie ou probablement de

⁹⁹ La possession de telles villas pour les cardinaux est courante au XV^e siècle. Parmi les plus connues on peut citer la *casina* du cardinal Bessarion située à l'ancien carrefour de la Via Appia et de la Via Latina qui est encore aujourd'hui partiellement conservée.

¹⁰⁰ Bruschi, *Considerazioni sul palazzo della cancelleria* ; Orbicciani, *Palazzo della cancelleria*. Une première étape assez similaire de ce processus avait été marquée par la construction du palais de Venise, voir *supra*.

¹⁰¹ Picotti, *La congiura dei cardinali* ; Winspeare, *La congiura dei cardinali*.

¹⁰² Schiavo, *Profilo e testamento di Raffaele Riario*, p. 421.

¹⁰³ Frommel, *Il cardinal Raffaele Riario*, p. 80.

la vision nécessaire à la fin du XV^e siècle pour faire construire à Rome un palais familial. Il faut peut-être expliquer cette réticence par le caractère profondément transitoire du pouvoir ecclésial. Les nombreux cardinaux Gonzague qui se succèdent à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle n'arrivent pas à convaincre leurs parents de l'opportunité d'investir dans l'immobilier de l'*Urbs*, car ils n'ont aucune certitude qu'un palais romain pourrait leur servir sur la longue durée. Quelques familles, à l'instar des Piccolomini, sautent toutefois le pas. Les cardinaux issus de familles originaires du Latium, comme les Capranica, semblent également plus prompts à franchir le pas en raison de la proximité géographique entre leurs propriétés foncières et la ville éternelle.

Il faut attendre le début du XVI^e siècle pour relever chez les cardinaux de nouvelles constructions palatiales à vocation familiale dans Rome. Les cardinaux ont alors tendance à installer leur résidence en dehors de leur complexe titulaire. Il se font alors construire leur palais ou trouvent un logement dans l'anse du Tibre ou dans le Borgo. Sur les vingt-six cardinaux recensés par la *Descriptio Urbis* de 1526-1527, vingt-trois y sont recensés (dix sont logés dans le Borgo, six dans le Parione, quatre à Sant'Angelo, deux dans le Ponte et un dans Regola)¹⁰⁴.

L'un d'eux est bien connu et le succès de sa transmission est largement facilité par l'élection pontificale du cardinal-bâtitisseur. Alexandre Farnèse reçoit la pourpre en 1493, après avoir acheté aux Augustins de Santa Maria del Popolo une maison héritée du cardinal Pietro Ferriz entre le Campo dei Fiori et la via Giulia en 1495. Il rachète la plupart des terrains attenants dans les années suivantes. Puis il entreprend, à partir de 1514, la construction d'un large palais à cet emplacement, les travaux se poursuivent pendant une bonne partie du XVI^e siècle et le palais reste la propriété des Farnèse jusqu'au début du XVII^e siècle¹⁰⁵.

¹⁰⁴ Il reste un cardinal logé dans le Campo Marzio, un dans Colonna et un à Pigna ; Lee, *Descriptio Urbis*, pp. 357-358.

¹⁰⁵ Uginet, *Le Palais Farnèse*, en particulier vol. 1, pp. 85-103. Pour un autre exemple de transmission palatiale réussie au début du Cinquecento voir Lowe, *A Florentine Prelate's Real Estate*. Mais Francesco Soderini mène une politique immobilière active bien avant son élévation à la pourpre en 1503.

Travaux cités

- A.V. Antonovics, *A Late Fifteenth-Century Division Register of the College of Cardinals*, dans « Papers of the British School at Rome », 35 (1967), pp. 87-101.
- G. Aurigemma, *Residenze cardinalizie tra inizio e fine del '400*, dans *Roma. Le Trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 2, *Funzioni Urbane e tipologie edilizie*, G. Simoncini éd., Firenze 2004, pp. 117-136.
- M.G. Aurigemma, A. Cavallaro, *Il Palazzo di Domenico della Rovere in Borgo*, Roma 1999.
- M.G. Barberini, *Il Palazzo di Venezia. La dimora privata del cardinal Pietro Barbo e il palazzo di Paolo II*, dans *Tracce di pietra. La collezione dei marmi di Palazzo Venezia*, M.G. Barberini éd., Roma 2008, pp. 13-35.
- F. Bardati, *Palazzo della cancelleria : un progetto urbano incompiuto*, dans « RR Roma nel Rinascimento », 2001, pp. 179-192.
- F. Bardati, *National and Private Ambitions in the Patronage of French Cardinals at the Papal Court (Fifteenth to Sixteenth centuries)*, dans « Royal Studies Journal », 4 (2017), 2, pp. 38-63.
- L.P. Bauman, *Piety and Public Consumption : Domenico, Girolamo, and Julius II della Rovere at Santa Maria del Popolo*, dans *Patronage and Dynasty. The Rise of the Della Rovere in Renaissance Italy*, I.F. Versteegen éd., Kirksville 2007, pp. 39-62.
- E. Bentivoglio, S. Valtieri, *Santa Maria del Popolo a Roma. Con un'appendice di documenti inediti sulla chiesa e su Roma*, Roma 1976.
- E. Bentivoglio, *Per la conoscenza del palazzo della cancelleria: la personalità e l'ambiente culturale del cardinal Raffaele Sansoni Riario*, dans « Quaderni dell'istituto di storia dell'architettura », n.s. 15-20 (1992) [Saggi in onore di Renato Bonelli, C. Bozzoni, G. Carbonara, G. Villetti éd., vol. 1], pp. 367-374.
- F. Benzi, *Sixtus IV Renovator Urbis. Architettura a Roma 1471-1484*, Roma 1990.
- M.E. Bertoldi, A. Manfredi, *San Lorenzo in Lucina, Jean le Jeune, Jean Jouffroy. Libri e monumenti tra Italia e Francia a metà del secolo XV*, dans « Miscellanea bibliothecae apostolicae vaticanae », 11 (2004), pp. 81-207.
- H. Broise, J.C. Maire-Vigueur, *Strutture familiari, spazio domestico e architettura civile a Roma alla fine del Medioevo*, dans *Storia dell'arte italiana*, parte 3, *Situazioni momenti indagini*, vol. 5, *Momenti di architettura*, Torino 1983, pp. 99-160.
- A. Bruschi, *Considerazioni sul palazzo della cancelleria e sul problema dei suoi architetti*, dans « Quaderni dell'istituto di storia dell'architettura », n.s. 43 (2004), pp. 3-32.
- Bullarium romanum novissimum*, vol. 1, A.M. Cherubini éd., Roma, ex typ. Rev. Camerae Apostolicae, 1638.
- Bullarum diplomatum et privilegiorum sanctorum romanorum pontificum taurinensis editio...*, vol. 5, Torino 1860.
- J. Burchard, *Liber Notarum ab anno MCCCCLXXXIII ad annum MDVI*, E. Celani éd., Città di Castello 1907.
- C. Burroughs, *From Signs to Design. Environmental Process and Reform in Early Renaissance Rome*, Cambridge-London 1990.
- A. Clergeac, *La curie et les bénéficiers consistoriaux. Études sur les communs et menus services 1300-1600*, Paris 1911.
- C. Centa, *Una dinastia episcopale nel Cinquecento: Lorenzo, Tommaso e Filippo Maria Campeggi vescovi di Feltre (1512-1584)*, Roma 2004, 2 voll.
- D.S. Chambers, *The Economic Predicament of Renaissance Cardinals*, dans « Studies in Medieval and Renaissance History », 3 (1966), pp. 289-313.
- D.S. Chambers, *The Housing Problems of Cardinal Francesco Gonzaga*, dans « Journal of the Warburg and Courtauld Institutes », 39 (1976), pp. 21-58.
- D.S. Chambers, *What made a Renaissance cardinal respectable? The case of Cardinal Costa of Portugal*, dans « Renaissance Studies », 12 (1998), 1, pp. 87-108.
- D.S. Chambers, *A Renaissance Cardinal and his Worldly goods: the Will and Inventory of Francesco Gonzaga (1444-1483)*, London 1992.
- D.S. Chambers, *Renaissance Cardinals and their Wordly Problems*, Great Yarmouth 1997.
- A Companion to the Early Modern Cardinal*, M. Hollingsworth, M. Pattenden, A. Witte éd., Leiden-Boston 2020.
- Copia fiel y exacta del testamento del cardenal arzobispo que fué de Toledo don Pedro González de Mendoza*, A. Álvarez Ancil éd., Toledo 1915.

- P. Cortesi, *De cardinalatu* = Pauli Cortesii *In libros de cardinalatu ad Iulium secundum pontificem maximum* R. Maffei éd., San Gimignano 1510.
- J. Mara DeSilva, *The Rituals of the Cardinalate: Creation and Abdication*, dans *A Companion to the Early Modern Cardinal*, pp. 40-57.
- P. De Angelis, *L'ospedale di Santo Spirito in Saxia*, vol. 2, *Dal 1301 al 1500*, Roma 1962.
- Domus et splendida palatia. *Residenze papali e cardinalizie a Roma fra XII e XV secolo*, Atti del convegno, Scuola Normale Superiore di Pisa, 2002, A. Monciatti éd., Pisa 2004.
- A. Eula, *Il palazzo del cardinal Domenico Capranica*, dans *Il palazzo del principe, il palazzo del cardinale, il palazzo del mercante nel Rinascimento*, S. Valtieri éd., Roma 1988, pp. 113-136.
- P. Farenga, « *Monumenta memoriae* ». *Pietro Riario fra mito e storia*, dans *Un pontificato ed una città. Sisto IV (1471-1484)*, M. Miglio, F. Niutta, D. Quaglioni éd., Roma 1986, pp. 179-216.
- G. Ferrai, *Politica e cardinalato in un'età di transizione. Il De Cardinalatu di Paolo Cortesi*, dans *Roma Capitale (1447-1527)*, S. Gensini éd., San Miniato 1994, pp. 519-540.
- L. Finocchi Ghersi, *Le residenze dei Colonna ai Santi Apostoli*, dans *Alle origine della nuova Roma. Martino V (1417-1431)*, M. Chiabò, G. d'Alessandro, P. Piacentini éd., Roma 1992, pp. 61-76.
- M. Firpo, *Le cardinal*, dans *L'homme de la Renaissance*, E. Garin éd., Paris 1990 (Roma-Bari, 1988), pp. 82-143.
- S. Forero Mendoza, *Le temps des ruines. L'éveil de la conscience historique à la Renaissance*, Paris 2002.
- C.L. Frommel, *Der römische Palastbau der Hochrenaissance*, Tübingen 1973, 3 voll.
- C.L. Frommel, *Il cardinal Raffaele Riario ed il palazzo della cancelleria*, dans *Sisto IV e Giulio II: mecenati e promotori di cultura*, S. Bottaro, A. Dagnino, G. Terminiello Rotondi éd., Savona 1985, pp. 73-85.
- C.L. Frommel, *Roma*, dans *Storia dell'architettura italiana. Il Quattrocento*, F.P. Fiore éd., Milano 1998, pp. 374-433.
- C.L. Frommel, *Giulio II e il coro di Santa Maria del Popolo*, dans « *Bollettino d'arte* », 85 (2000), 4, pp. 1-34.
- C.L. Frommel, *Il Palazzo Sforza Cesarini nel Rinascimento*, dans *Palazzo Sforza Cesarini*, Roma 2008, pp. 23-44.
- M. Giannini, *Il « palazzo senatorio » di Paolo Cortesi. L'architettura nel De Cardinalatu (1510)*, dans « *Miscellanea storica del Valdelsa* », 108 (2002), 3, pp. 63-82.
- L. Gigli, *Sulle vestigia di Domenico e Angelo Capranica. L'opera, la residenza e il collegio Pauperum scholarium Sapientiae Firmanae. Omaggio ad un sogno di cultura*, Roma 2015².
- D. Henderson, *In creandis cardinalibus. Zur Praxis der Kardinalskreationen im 15. Jahrhundert*, dans « *SBF 573 Pluralisierung und Autorität in der Frühen Neuzeit (15.-17. Jahrhundert)*. Mitteilungen », 2 (2009), pp. 38-47.
- D. Herlihy, C. Klapisch-Zuber, *Les Toscans et leurs familles. Une étude du catasto florentin de 1427*, Paris 1978.
- H. Hibbard, *The Early History of Sant'Andrea della Valle*, dans « *The Art Bulletin* », 43 (1961), pp. 289-318.
- M. Hollingsworth, C. Richardson, *The Possessions of a Cardinal, Politics, Piety, and Art, 1450-1700*, London 2010.
- D. Iogna-Prat, *La Maison-Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris 2006.
- A. Ippoliti, *Il complesso di San Pietro in Vincoli e la committenza della Rovere (1467-1520)*, Roma 1999.
- C. Klapisch-Zuber, *La maison et le nom. Stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*, Paris 1990.
- La storia dei Giubilei*, vol. 2, *1450-1575*, M. Fagiolo, M.L. Madonna éd., Roma-Firenze 1998.
- E. Lee, *Sixtus IV and Men of Letters*, Rome 1978.
- E. Lee, *Descriptio Urbis. The Roman census of 1527*, Rome 1985.
- E. Lee, *Habitatores in Urbe. The Population of Renaissance Rome. La Popolazione di Roma nel Rinascimento*, Rome 2006.
- Le Palais Farnèse*, F.C. Uginet éd., Rome 1981, 3 voll.
- P.Y. Le Pogam, *Palais pontificaux et "recentrage urbain" dans la Rome du XIII^e siècle*, dans *Les palais dans la ville. Espaces urbains et lieux de la puissance publique dans la Méditerranée médiévale*, P. Boucheron, J. Chiffolleau éd., Lyon 2004, pp. 141-163.

- Le Pogge (Poggio Bracciolini), *Les ruines de Rome (De varietate Fortunae)*, éd. et trad. J.Y. Boriaud, Paris 1999.
- K.J.P. Lowe, *A Florentine Prelate's Real Estate in Rome between 1480 and 1523. The Residential and Speculative Property of Cardinal Francesco Soderini*, dans « Papers of the British School at Rome », 59 (1991), pp. 259-282.
- T. Magnuson, *Studies in Roman Quattrocento Architecture*, Stockholm 1958.
- G. Manetti, *De vita ac gestis Nicolai quinti summi pontificis*, A. Modigliani éd., Roma 2005.
- B. McClung Hallman, *Italian Cardinals, Reform, and the Church as Property*, Berkeley-Los Angeles-London 1985.
- R.U. Montini, *Le tombe dei Papi*, Roma 1957.
- E. Müntz, *Les arts à la cour des papes pendant le XV^e et le XVI^e siècle*, partie 3, *Sixte IV-Léon X, 1471-1521*, Paris 1882.
- F. Nicolai, *Cardinals' Testaments: Piety and Charity*, dans *A Companion to the Early Modern Cardinal*, pp. 294-305.
- L. Orbicciani, *Palazzo della cancelleria*, Roma 2010.
- Il palazzo del principe, il palazzo del cardinale, il palazzo del mercante nel Rinascimento*, S. Valtieri éd., Roma 1988.
- P. Paschini, *Ludovico cardinal camerlengo (m. 1465)*, Roma 1934.
- P. Paschini, *Una famiglia di curiali nella Roma del Quattrocento: i Cortesi*, dans « Rivista di storia della Chiesa in Italia », 11 (1957), pp. 1-48.
- M. Pellegrini, *Ascanio Maria Sforza. La parabola politica di un cardinale-principe del Rinascimento*, Roma 2002, 2 voll.
- G.B. Picotti, *La congiura dei cardinali contro Leone X*, dans « Rivista storica italiana », 40 (1923), pp. 249-267.
- A. Quondam, *Roma e le sue corti. Il secondo libro del De Cardinalatu di Paolo Cortesi*, dans *L'umana compagnia. Studi in onore di Gennaro Savarese*, R. Alhaique Pettinelli éd., Roma 1999, pp. 325-367.
- R. Ricciardi, *Cortesi Paolo*, dans *Dizionario biografico degli italiani*, 28, Roma 1983, < [https://www.treccani.it/enciclopedia/paolo-cortesi_\(Dizionario-Biografico\)](https://www.treccani.it/enciclopedia/paolo-cortesi_(Dizionario-Biografico)) >.
- C.M. Richardson, *The Lost Will and testament of Cardinal Francesco Todeschini Piccolomini (1439-1503)*, dans « Papers of the British School at Rome », 76 (1988), pp. 193-214.
- C.M. Richardson, *The housing opportunities of a Renaissance cardinal*, dans « Renaissance Studies », 17 (2003), 4, pp. 607-627.
- C.M. Richardson, *Reclaiming Rome. Cardinals in the Fifteenth Century*, Leiden – Boston 2009.
- C.M. Richardson, *Francesco Todeschini Piccolomini (1439-1503), Sant'Eustachio, and the Conserveria Piccolomini*, dans *The Possessions of a Cardinal. Politics, Piety, and Art, 1450-1700*, Pennsylvania 2010, pp. 46-60.
- A. von Reumont, *Il palazzo Fiano di Roma e Filippo Calandrini cardinale*, dans « Archivio della Società romana di storia patria », 7 (1884), pp. 549-554.
- Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 1, *Topografia e urbanistica da Bonifacio IX ad Alessandro VI*, G. Simoncini éd., Firenze 2004.
- Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 2, *Funzioni urbane e tipologie edilizie*, G. Simoncini éd., Firenze 2004.
- Roma. Le trasformazioni urbane nel Cinquecento*, vol. 1, *Topografia e urbanistica da Giulio II a Clemente VIII*, G. Simoncini éd., Firenze 2008.
- T. Russo, *Antichi palazzi di Parione: Palazzo Nardini*, dans « Strenna dei romanisti », 39 (1978), pp. 382-294.
- R. Samperi, G. Aurigemma, *Gli interventi negli edifici di culto: architettura e rinnovamento urbano*, vol. 2, *Funzioni urbane e tipologie edilizie*, G. Simoncini éd., Firenze 2004, pp. 65-94.
- A. Schiavo, *Profilo e testamento di Raffaele Riario*, dans « Studi romani », 8 (1960), 4, pp. 414-429.
- D. Strangio, M. Vaquero Piñeiro, *Spazio urbano e dinamiche immobiliari a Roma nel Quattrocento: la «Gabella dei contratti»*, dans *Roma. Le trasformazioni urbane nel Quattrocento*, vol. 2, pp. 3-28.
- A.A. Strnad, *Capranica, Domenico*, dans *Dizionario biografico degli italiani*, 19, Roma 1976, < [https://www.treccani.it/enciclopedia/domenico-capranica_\(Dizionario-Biografico\)](https://www.treccani.it/enciclopedia/domenico-capranica_(Dizionario-Biografico)) >.
- C. Tenivelli, *Biografia piemontese*, Torino, presso Giannimichele Briolo stampatore e libraio della r. Accademia delle Scienze, 1784.

- P. Tomei, *L'architettura a Roma nel Quattrocento*, Roma 1977.
- K. Triff, *The Orsini Palace at Monte Giordano: Patronage and Public Image in Renaissance Rome*, Turnhout 2009.
- C. Troadec, *Roma crescit. Une histoire économique et sociale de Rome au XV^e siècle*, Rome 2020.
- Umanesimo e primo rinascimento in Santa Maria del Popolo*, R. Cannatà, A. Cavallero, C. Strinati éd., Roma 1981.
- S. Valtieri, *Storie ed architetture intorno ad un antico percorso di Roma: La "Via papalis". Il tratto di via del Governo Vecchio (I)*, dans « Quaderni del dipartimento patrimonio architettonico e urbanistico », 2 (1992), 2, pp. 9-42.
- L. Van Ter Toolen, *The singular tomb of Cristoforo and Domenico della Rovere in Santa Maria del Popolo*, dans « Incontri. Rivista europea di studi italiani », 32 (2017), 2, pp. 44-58.
- M. Vaquero Piñeiro, *Una città da cambiare: intorno alla legislazione edilizia di Sisto IV*, dans *Sisto IV. Le arti a Roma nel Primo Rinascimento*, F. Benzi éd., Roma 2000, pp. 426-433.
- H. Vast, *Le cardinal Bessarion (1403-1472). Étude sur la Chrétienté et la Renaissance vers le milieu du XV^e siècle*, Paris 1878.
- M.A. Visceglia, *Identità urbana, rituali civici e spazio pubblico a Roma tra Rinascimento e Controriforma*, dans « Dimensioni e problemi della ricerca storica », 2 (2005), pp. 7-38.
- L. Von Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du Moyen Âge*, vol. 4, Paris 1924 (Freiburg 1899).
- L. Von Pastor, *Storia dei papi dalla fine del medio evo*, vol. 3, *Storia dei Papi nel periodo del Rinascimento dall'elezione di Innocenzo VIII alla morte di Giulio II*, Roma 1932 (Freiburg 1899).
- P. Waddy, *Cardinals' Palaces: Architecture and Decoration*, dans *A Companion to the Early Modern Cardinal*, pp. 351-371.
- K. Weil-Garris, J. D'Amico, *The Renaissance Cardinal's Ideal Palace: A Chapter from Cortesi's « De Cardinalatu »*, dans « Memoirs of the American Academy in Rome », 35 (1980), pp. 45-119, 121-123.
- C. Westfall, *In this Most Perfect Paradise: Alberti, Nicholas V, and the Invention of Conscious Urban Planning in Rome, 1447-55*, London 1974.
- F. Winspeare, *La congiura dei cardinali contro Leone X*, Firenze 1957.
- A. Witte, *Cardinals and Their Titular Churches*, dans *A Companion to the Early Modern Cardinal*, pp. 333-350.

Pierre-Bénigne Dufouleur
École française de Rome
pb.dufouleur@hotmail.fr